



ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS
Conseil interaméricain pour le développement intégré
(CIDI)



**DEUXIÈME RÉUNION DE LA
COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE LA CULTURE**
25 – 26, août 2005
Washington, D.C.

OEA/Ser.W/XIII.5.2
CIDI/CIC/doc. 9/05
14 novembre 2005
Original: Espagnol

RAPPORT FINAL

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	
I. ANTÉCÉDENTS	1
II. CADRE JURIDIQUE	1
III. PARTICIPANTS	1
IV. DÉROULEMENT DE LA RÉUNION	2
A. Séance d'ouverture	2
B. Première séance plénière	2
1. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de travail	
2. Rapport à la Deuxième Réunion de la CIC sur l'état d'avancement des engagements contractés dans le cadre du Plan d'action de Mexico et des activités menées en appui à la CIC.....	2
3. Diversité culturelle et développement durable	3
4. Infrastructure de l'information culturelle	6
a. Cadre de référence	6
b. Systèmes d'information culturelle	7
c. Réseau d'observatoires culturels des Amériques.....	8
d. Comptes satellites	8
C. Deuxième séance plénière	
1. Contributions de la société civile	9
2. Coopération interinstitutionnelle: Fondation interaméricaine pour la culture et le développement.....	9
3. Résolutions et accords adoptés par la Deuxième Réunion de la CIC.....	10
a. Accords de la Deuxième Réunion de la CIC	10
b. Propositions de la CIC pour la Déclaration et le Plan d'action du Quatrième Sommet des Amériques	12
4. Troisième Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture	12
5. Élection du Président et des Vice-présidents de la CIC	11

V. ANNEXES	13
Annexe 1 Liste des documents.....	CIDI/CIC/doc. 4/05
Annexe 2 Ordre du jour.....	CIDI/CIC/doc. 1/05 Rev. 1
Annexe 3 Rapport à la Deuxième Réunion de la Comisión interaméricaine de la culture (CIC) sur l'état d'avancement des engagements contractés dans le cadre du Plan d'action de Mexico et des activités menées en appui à la CIC (Rapport présenté par le Président de la CIC et le Bureau de l'éducation, de la science et de la technologie de l'OEA)	CIDI/CIC/doc. 3/05
Annexe 4 Résolution	CIDI/CIC/RES. 3/05
Annexe 5 Accords	CIDI/CIC/doc. 7/05

RAPPORT FINAL

INTRODUCTION

Le présent document est le Rapport final de la Deuxième Réunion de la Commission interaméricaine de la culture (CIC), qui s'est tenue les 24 et 25 août 2005 [sic], au siège de l'Organisation des États Américains, à Washington, D.C. Ce rapport contient un résumé des débats, la résolution et les accords adoptés pendant la réunion et la documentation distribuée. La liste complète des documents distribués figure à l'Annexe I au présent rapport, sous la cote CIDI/CIC/doc. 4/05 et peut être consultée sur la page web du Bureau de l'éducation, de la science et de la technologie de l'OEA, Secrétariat technique de la CIC, à l'adresse : <http://www.oas.org/usde/cic/>

I. ANTÉCÉDENTS

Le 4 mai 2004, la Neuvième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI), tenue au siège de l'OEA, a été saisie du rapport final de la Première Réunion de la CIC (CIDI/CIC/doc. 10/03 du 5 novembre 2003), qui avait été présenté auparavant à la Commission exécutive permanente du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CEPCIDI). Par la résolution CIDI/RES. 155 (IX-O/04), le CIDI a approuvé le rapport et l'a transmis à la Trente-quatrième Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA, qui, à son tour, a fait sien le Plan de travail et a recommandé au Secrétariat général de continuer d'appuyer le processus de préparation et de suivi des réunions du secteur de la culture.

Par ailleurs, le Secrétariat général de l'OEA a présenté le rapport final de la Deuxième Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture, qui s'est déroulée à Mexico, en août 2004, à la Dixième Réunion ordinaire du CIDI, tenue à Washington le 28 avril 2005, qui l'a approuvé par la résolution CIDI/RES. 171 (X-O/05) et l'a acheminé à la Trente-cinquième Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA. Par la résolution AG/RES. 204 [sic] (XXXV-O/05), l'Assemblée générale a fait siens la Déclaration et le Plan d'action de Mexico, remercié le Gouvernement mexicain et demandé au Secrétariat général de continuer ses travaux dans le secteur de la culture.

La convocation à la Deuxième Réunion de la CIC a été faite conformément aux dispositions de l'article 7 du Règlement de la CIC. Elle a été réalisée par la CEPCIDI, à sa quatre-vingt-onzième réunion, par l'entremise du document CEPCIDI/doc. 698/05.

II. CADRE JURIDIQUE

La CIC est une commission du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI), établie conformément aux dispositions de l'article 17 des Statuts du CIDI et de l'article 77 de la Charte de l'OEA. Sa nature, sa composition et ses attributions sont définies dans le Règlement de la CIC, adopté par le CIDI, le 25 avril 2003. La CIC a pour finalité de coordonner la mise en oeuvre du dialogue ministériel interaméricain dans le domaine de la culture afin d'assurer le suivi des mandats des Sommets des Amériques et des décisions adoptées par les réunions interaméricaines des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture. Elle fait fonction de forum pour la coopération interaméricaine dans le domaine culturel, et elle est responsable de la conception et de l'application du Programme interaméricain de la culture de l'OEA.

III. PARTICIPANTS

La liste définitive des participants a été publiée sous la cote CIDI/CIC/doc. 6/05 rev. 1 et peut aussi être consultée sur le portail Internet.

IV. DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

A. Séance d'ouverture

La séance d'ouverture s'est tenue le 25 août 2005. Elle a commencé par une visite guidée du Musée national de l'Amérindien, organisée par la délégation des États-Unis. Ensuite le Secrétaire général adjoint de l'OEA, l'Ambassadeur Albert Ramdin, a prononcé une allocution de bienvenue (CIDI/CIC.INF. 9/05), dans laquelle il a affirmé que les contributions faites à la culture et à la promotion de la diversité culturelle ne doivent pas être considérées comme des dépenses mais comme des investissements qui se traduiront par un développement économique et social accru et qui stimuleront le respect des droits de la personne et la paix. Il a également souligné l'importance d'inclure le thème de la culture dans les questions qui seront abordées par le Quatrième Sommet des Amériques. En effet la culture est un axe transversal du développement et elle contribue à la cohésion sociale à travers les créations d'emplois et la participation de la communauté. Pour finir, M. Ramdin a réitéré l'engagement de l'OEA à continuer de favoriser le dialogue, de fournir un appui technique dans le domaine culturel et d'encourager les partenariats et le renforcement de la coopération avec les gouvernements, les organismes internationaux, les institutions financières internationales et les organisations non gouvernementales (ONG).

B. Première séance plénière

1. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de travail

La séance a été présidée par Monsieur Jaime Nualart, Président de la CIC et délégué du Mexique.

Conformément aux dispositions de l'article 19 du Règlement de la CIC, le Président a soumis le projet d'ordre du jour et le projet de calendrier de travail à la considération des participants qui les ont adoptés. Ces projets ont été publiés sous les cotes CIDI/CIC/doc. 1/05 rev. 1 et CIDI/CIC/doc. 2/05 rev. 2 respectivement. Ce dernier document établit que les élections du bureau de la CIC auront lieu le deuxième jour de la réunion, ce qui laisse suffisamment de temps aux délégations pour mener des consultations pertinentes à ce sujet.

L'ordre du jour de la réunion figure en tant qu'Annexe 2 au présent rapport.

2. Rapport à la Deuxième Réunion de la CIC sur l'état d'avancement des engagements contractés dans le cadre du Plan d'action de Mexico et des activités menées en appui à la CIC

Immédiatement après, M. Jaime Nualart, Président de la CIC et délégué du Mexique, Mme Alice Abreu, Directrice du Bureau de l'éducation, de la science et de la technologie (OECT) de l'OEA, Bureau qui fait office de secrétariat technique de la CIC, et M. Denny Gélinas, délégué du Canada, qui assure une liaison permanente entre la CIC et les autorités chargées des politiques relatives à la jeunesse, à la culture et aux sports, ont fait rapport sur la mise en œuvre des mandats ministériels dans le domaine de la culture et sur l'état d'avancement du Plan de travail adopté à la dernière réunion ministérielle. Le rapport complet a été considéré comme un document officiel de la réunion et publié sous la cote CIDI/CIC/doc. 3/05. Il est joint au présent rapport en tant qu'Annexe 3.

Ensuite, furent présentés les progrès accomplis par les États membres dans l'exécution des mandats impartis par la Deuxième Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture. Les comptes rendus présentés par les États membres ont été réunis dans le document CIDI/CIC/INF. 1/05.

Le rapport mentionne, notamment, les travaux accomplis par le Président et les membres du bureau de la CIC ainsi que par le Secrétariat technique de la CIC dans les domaines de l'infrastructure de l'information culturelle, de la coopération horizontale et institutionnelle, de la participation de la société civile au processus ministériel de la culture, des liens entre la culture et les sports et de la conservation du patrimoine. Il rend compte également de l'utilisation des ressources du Sous-fonds de réserve du Fonds ordinaire de l'OEA qui ont été affectées à la Première réunion de la CIC. Les progrès réalisés dans le domaine de l'infrastructure de l'information culturelle, de la coopération interinstitutionnelle et des liens avec la société civile ont fait l'objet d'exposés au cours de la Deuxième Réunion de la CIC et c'est pourquoi le présent rapport en fait état. En ce qui concerne la coopération horizontale, il a été informé que le deuxième atelier de transposition critique du programme du Mexique en matière de conservation du patrimoine culturel et de développement des communautés se tiendrait à Mexico, du 19 au 23 septembre.

3. Diversité culturelle et développement durable

La délégation du Canada a assumé le rôle de modérateur de cette table ronde où le Brésil, les États-Unis et les Bahamas ont fait des exposés. Ce dernier pays a présenté un rapport écrit, publié en tant que document d'information sous la cote CIDI/CIC/inf. 4/05, et qui peut être consulté sur le portail Internet.

Le délégué du Brésil a commencé son exposé en replaçant la culture dans les processus de développement de l'humanité, qu'il a définis par rapport à leurs objectifs primordiaux de respect et de concrétisation des droits fondamentaux de la personne, y compris dans leurs dimensions individuelles, sociales, économiques et culturelles. Puis, il a fait part des stratégies et des politiques mises en œuvre par le Ministère de la culture du Brésil afin de faire connaître et renforcer les liens entre la culture et le développement et progresser ainsi vers un programme culturel qui réponde à ces besoins. Pour commencer, il a parlé de la question budgétaire, qui constitue l'une des grandes limitations que rencontre le Ministère de la culture pour réaliser les tâches qu'il s'est fixées ainsi que des activités de formation et de sensibilisation interne qu'il a réalisées. Six ans plus tard, ces activités se sont traduites par une augmentation de son portefeuille direct et un accroissement des incitations fiscales en faveur des industries et des programmes culturels. En outre, il a expliqué les actions menées pour inscrire dans la logique des politiques publiques les programmes, les activités et les projets existants qui, de même que le Plan national de la culture, sont formulés au terme d'un processus participatif avec la société civile et les groupes concernés.

Enfin, le délégué du Brésil a parlé des mesures qui ont été prises afin de relever les défis de la culture et du développement, dont beaucoup relèvent des engagements contractés par les États membres dans le Plan d'action de Mexico. Il s'est référé aux instruments propres à encourager, gérer, évaluer et suivre les programmes, lesquels s'articulent autour de quatre axes fondamentaux : (i) la promotion de la diversité et de la liberté culturelles, y compris la décentralisation de l'investissement ; (ii) la protection durable du patrimoine culturel, c'est-à-dire l'appui aux activités économiques liées au patrimoine, en tant que mécanisme propre à assurer la protection de ce patrimoine ; (iii) l'amélioration de l'accès aux biens culturels et liens de ces derniers avec la consommation ; (iv) le développement des entreprises et des systèmes de production nationaux du secteur culturel.

En ce qui concerne ce dernier point, il a commenté aux participants quelques-unes des stratégies utilisées. Il a mentionné notamment : (i) la mise au point d'indicateurs culturels, ce qui constitue un premier pas vers l'établissement du compte satellite de la culture ; (ii) l'encouragement et l'appui aux exportations de produits culturels nationaux ; (iii) l'exonération d'impôts aux filières de production culturelle, et il a cité en particulier l'expérience pilote dans le secteur du livre et de la lecture qui a permis de réduire la charge fiscale de ce secteur, laquelle s'est traduite par une baisse de 10% du prix de revient du produit, et par la création, avec la collaboration des entreprises, d'un fonds destiné à l'élaboration de politiques d'encouragements en faveur du secteur ; (iv) des programmes de promotion de micro-crédits destinés au

secteur de la culture, avec des taux d'intérêts réduits, ciblés plus particulièrement sur les secteurs à haut risque social. Et enfin, (v) le programme *Cultura Viva* (Culture vivante) qui consiste à créer des antennes culturelles dans les petites communautés pour renforcer et faire connaître la culture locale.

En conclusion, le délégué du Brésil a réitéré l'offre de son pays de réaliser, dans le cadre de l'OEA, un séminaire sur la diversité culturelle qui permettrait aux États membres d'analyser la voie à emprunter pour exécuter les engagements qu'ils ont contractés en adoptant la Convention de l'UNESCO sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques.

La déléguée des États-Unis a ciblé son exposé sur la préservation du patrimoine culturel, thème qui a été inclus dans les déclarations et les plans d'action émanés des réunions interaméricaines des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture dans le cadre de l'OEA et qui exige une attention et des actions permanentes. Elle a commencé par dire que la riche diversité culturelle du Continent américain est le résultat d'un développement culturel forgé par des siècles d'histoire et de traditions, qui constituent un héritage permanent et irremplaçable, incarné dans des lieux, des objets et des traditions vivantes qu'il faut apprécier à leur juste valeur, préserver et protéger. Malheureusement, a-t-elle ajouté, ce patrimoine fait l'objet de pillages, de destructions et de trafics illégaux constants qui provoquent non seulement des pertes économiques mais des dommages incalculables et trop souvent irréversibles, qui minent la capacité des États à faire connaître leur propre histoire à leurs populations. Elle a également reconnu que les biens culturels sont aussi des biens économiques et elle a ajouté qu'une préservation adéquate du patrimoine culturel a pour résultats la création d'emplois de qualité et un développement et une croissance économiques accrus.

À ce propos, elle a décrit brièvement les deux principaux programmes mis en œuvre par le Bureau des affaires culturelles et éducatives (*Bureau for Educational and Cultural Affairs*) du Département d'État dans le but d'appuyer la conservation du patrimoine culturel dans les Amériques. Le premier d'entre eux s'inscrit dans le cadre de la mise en application de la Convention de l'UNESCO concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert des propriétés illicites des biens culturels, de 1970. Dans le même esprit, les États-Unis ont conclu des accords bilatéraux avec 7 pays des Amériques visant à restreindre l'importation des biens culturels obtenus de façon illicite et à réaliser des activités propres à préserver le patrimoine culturel. Le deuxième programme est le Fonds des ambassadeurs pour la sauvegarde des biens culturels (*Ambassador's Fund for Cultural Preservation*). Ce programme, lancé en 2001, a financé près de 300 projets à travers le monde, dont 55 dans 21 États membres de l'OEA, pour la sauvegarde des traditions et du patrimoine culturels matériels et immatériels.

La déléguée a complété son exposé en citant d'autres programmes exécutés par différents organismes des États-Unis, y compris, entre autres, le programme Fulbright, le Programme international d'échange de visiteurs (*International Visitors Exchange Program*) ainsi que des initiatives ayant pour but de cataloguer et protéger les langues et les traditions menacées de disparition qui ont été mises en œuvre par l'Académie nationale des sciences (*National Academy of Science*), le Fonds national pour les humanités (*National Endowment for Humanities*) et la Bibliothèque du Congrès.

Pour terminer, elle a informé les délégations du prochain Sommet des États-Unis sur l'héritage culturel et le tourisme (*U.S. Cultural and Heritage Tourism Summit*), parrainé par le Comité présidentiel pour les arts et les lettres (*President's Committee on the Arts and Humanities*) et le Ministère du commerce des États-Unis et elle les a invitées à y participer.

L'exposé de la déléguée des États-Unis a été publié en tant que document d'information sous la cote CIDI/CIC/inf. 8/05.

Comme il a été dit plus haut, à cause de difficultés de dernière heure, la délégation des Bahamas n'a pas pu assister à la Réunion de la CIC et a envoyé le texte de son exposé, lequel a été publié en tant que document d'information sous la cote CIDI/CIC/inf. 4/05. Cet exposé présente, du point de vue des petits États insulaires, les défis qu'ils doivent relever pour encourager et développer leurs industries culturelles. Le texte mentionne, entre autres, la fragmentation géographique, linguistique, politique et sociale des Caraïbes ainsi que le caractère oral de leurs industries créatives traditionnelles, autant de facteurs qui leur sont préjudiciables et rendent difficiles l'obtention de brevets et l'accès aux marchés internationaux. De ce fait, ces pays ne profitent des avantages économiques résultant de la commercialisation de leurs produits.

Commentaires des délégués

Plusieurs délégations, notamment celles de la Colombie, du Paraguay, de la République dominicaine et de Saint-Kitts-et-Nevis ont fait des commentaires et posé des questions aux intervenants ainsi que pour apporter des informations additionnelles à propos du thème « Développement durable et culture ». Il convient de mentionner les commentaires du délégué de la Colombie à propos du projet que ce pays met en œuvre actuellement avec le Conseil britannique, dans le cadre du Programme économique et culturel de l'Accord Andrés Bello. Ce projet vise à mettre au point une méthode pour évaluer les industries créatives et en dresser la carte, qui servira ensuite aux administrations locales pour l'élaboration de politiques d'encouragement à leurs industries culturelles. Il a invité les délégations intéressées à participer à l'atelier qui se tiendra en Bogotá, à la fin du mois d'octobre, pour évaluer l'adaptabilité de cet instrument, qui, étant donné sa souplesse et son adaptabilité, pourrait être utilisé dans d'autres États membres de l'OEA. En outre, le délégué de la Colombie a donné des informations sur les programmes mis en œuvre par son pays afin de sensibiliser et de former le personnel des centres de recherche économique et des facultés d'économie au thème « Économie et culture » ainsi que sur ceux qui sont exécutés dans le cadre du programme Les arts et le développement de l'UNESCO, tels que le projet visant à créer des réseaux de salles de cinéma pour la distribution et la projection de films indépendants. Pour terminer, il a souligné que la Colombie estime qu'il est important de mettre en commun des données d'expériences et de créer des réseaux et des centres d'études et de réflexion, comme l'initiative de l'OEA visant à créer le Réseau d'observatoires des politiques culturelles des Amériques et le Centre international de promotion des industries créatives que met en place le Brésil avec le soutien de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), dans le but de mieux connaître le secteur de la culture. La délégation du Brésil a saisi l'occasion pour informer les délégations sur les derniers développements de cette initiative et il leur a dit qu'elle faisait actuellement l'objet d'un examen approfondi en vue d'évaluer les prochaines étapes et les activités à entreprendre.

Pour sa part, la déléguée du Nicaragua, après avoir remercié les intervenants et réitéré que son pays pense qu'il est important de mettre en place le Réseau d'observatoires culturels des Amériques et de conclure des accords bilatéraux visant à lutter contre l'importation de biens culturels illicites, comme ceux mentionnés par la déléguée des États-Unis, a demandé officiellement que l'on étudie la possibilité d'adresser une recommandation aux gouvernements pour que les programmes d'études de l'enseignement public incluent l'apprentissage d'au moins une langue menacée de disparition.

La séance a été levée après l'intervention du délégué du Canada, qui, en tant que modérateur de la table ronde, a fait des commentaires d'ordre général résumant les principaux points abordés et les contributions des délégations.

4. Infrastructure de l'information culturelle

a) Cadre de référence

La présentation du thème a été divisée entre deux exposés. Le premier, a été présenté par Simon Ellis, Responsable de la culture, de la science et des communications à l'Institut de la statistique de l'UNESCO. Cet exposé a servi de cadre conceptuel à l'utilisation des statistiques pour l'élaboration des politiques culturelles. Le deuxième exposé a été fait par Madame Alice Abreu, Directrice du Bureau de l'éducation, de la science et de la technologie (OECT) de l'OEA, Bureau qui fait office de Secrétariat technique de la CIC. Elle a parlé des travaux actuellement en cours dans ce domaine, en exécution des mandats impartis par les réunions ministérielles et par la CIC.

Après une brève introduction où, à titre de cadre de référence, il a examiné les différentes définitions de biens culturels, Monsieur Ellis a expliqué les objectifs de l'UNESCO en matière de développement des statistiques culturelles. Cette nouvelle approche ne se limite pas seulement à l'impact économique de la culture mais inclut l'« usage » qu'en fait la société et la « valeur » qu'elle lui attribue, y compris son impact sur la vie quotidienne et sa contribution à la cohésion sociale. Pour réaliser ces objectifs, l'Institut définit et recueille des informations sur le commerce des biens culturels – qui, même si on ne tient compte que des industries culturelles et créatives, représentent en moyenne, selon leurs propres estimations, 7% du produit interne brut (PIB) des pays - et utilise des enquêtes qui font souvent partie intégrante des recensements nationaux. Le défi consiste, a-t-il ajouté, à savoir comment extraire les valeurs culturelles de ces enquêtes et de ces statistiques.

Il a ensuite donné quelques chiffres relatifs à l'Amérique latine et aux Caraïbes qui seront publiés fin septembre 2005 dans le Rapport de l'UNESCO sur l'utilisation et la consommation des biens culturels. Il a mentionné notamment que, en 2002, la part de la région dans le commerce mondial des biens culturels de base est estimée à 3%, ce qui représente une augmentation de 1% par rapport à la période 2001-2002, ses exportations étant estimées à 3% et ses importations à 3,6%.

Pour terminer, il a insisté à nouveau sur les problèmes qui se posent au moment de définir les biens culturels – Comment définit-on une antiquité ? Qu'est-ce qui est considéré comme un objet artisanal ? Quels sont les secteurs considérés comme des industries créatives ? etc. – et sur la nécessité d'actualiser les normes en la matière, car leur définition a une incidence sur les statistiques qui sont élaborées. Il a répété également que, pour que les statistiques montrent la réalité et servent à quelque chose, elles doivent capter la valeur des biens culturels de telle sorte qu'il soit possible de quantifier la valeur économique et sociale de la culture et sa contribution à la cohésion sociale, au tourisme, etc. À cet égard, il a souligné l'importance de délimiter les champs d'action, car l'UNESCO, à l'instar de l'OEA, a des ressources limitées et s'efforce de satisfaire les besoins et les priorités définis par ses États membres.

L'exposé de Monsieur Ellis a été publié sous la cote CIDI/CIC/inf. 10/05.

Commentaires des délégués

Les délégations ont remercié Monsieur Ellis de sa présentation et ont réitéré qu'il était important de maintenir les liens entre l'Institut de la statistique de l'UNESCO et la CIC. Il convient de mentionner, parmi les commentaires des délégations, l'intervention du délégué du Canada qui a dit que, vu qu'il était impossible de parvenir à un consensus à propos des définitions dans le secteur de la culture, il était préférable de collecter les statistiques à partir de paramètres préétablis, comme par exemple ceux qui ont été arrêtés dans le cadre de l'UNESCO. La délégation de la Colombie, pour sa part, a invité l'Institut de la

statistique à les encadrer pour le transfert de la méthodologie applicable aux comptes satellites de la culture actuellement en cours de création dans le cadre de l'Accord Andrés Bello.

Madame Abreu a commencé son exposé en rappelant que les mandats contenus dans le Plan d'action de Mexico et dans le Programme de travail de la Première Réunion de la CIC appuient une série d'initiatives ayant pour but de mettre en place une infrastructure d'information culturelle, qui aidera les États à construire leurs systèmes nationaux d'information culturelle et encouragera les recherches et la collecte et l'analyse de statistiques et d'informations de qualité sur le secteur de la culture. Cette infrastructure d'information culturelle, qui comprend les initiatives de l'Observatoire interaméricain des politiques culturelles (OIPC), les ateliers sur les systèmes d'information culturelle et les comptes satellites de la culture, permettrait aux États membres de disposer des informations et des outils dont ils ont besoin pour concevoir des politiques publiques conformes aux enjeux et aux nécessités de leur pays et les évaluer.

À ce propos, elle a dit que l'OECD considérait, comme cet organisme l'a fait remarquer dans son rapport à la CIC (CIDI/CIC/doc. 3/05) et comme il l'a expliqué à la Réunion du bureau de la CIC en mars 2004, que, compte tenu de la portée et des coûts des projets présentés, ces efforts doivent se compléter et se combiner en un seul projet mis en œuvre par étapes qui aura pour but de construire une infrastructure de l'information culturelle en tenant compte des objectifs de l'OIPC. Madame Abreu a commencé son argumentation en mentionnant l'avis exprimé par Monsieur Isar dans l'Étude de faisabilité de l'OIPC. Celui-ci y mentionne que, même s'il existe dans la région une infrastructure de l'information, celle-ci n'est pas assez solide pour obtenir des résultats à partir d'une simple interconnexion et il propose de renforcer la capacité des États et d'établir des partenariats entre les organisations existantes. Dans ce même esprit, Madame Abreu retrace brièvement les activités parrainées par l'OECD, en exécution des mandats qui lui ont été confiés. Ces activités visent : (i) à renforcer et à créer des systèmes d'information culturelle ; (ii) à mettre en place des partenariats en matière d'information, en commençant par le Réseau d'observatoires culturels des Amériques ; et (iii) à collecter des statistiques culturelles, en établissant des alliances afin de tenir les États informés, dans le cadre de la CIC, des travaux exécutés dans le domaine de la coopération technique et du transfert de méthodologies par des organismes comme l'Institut de la statistique de l'UNESCO, l'Accord Andrés Bello, la Banque interaméricaine de développement et la Fondation interaméricaine pour la culture et le développement.

L'exposé de Madame Abreu a été publié sous la cote CIDI/CIC/inf. 5/05.

b) Systèmes d'information culturelle

La présentation du thème a été faite par le délégué du Mexique. Il a parlé du Programme de travail de la Première Réunion de la CIC, qui prévoit que le Canada, le Chili et le Mexique réaliseront un transfert de technologie qui leur permettra de partager leurs systèmes d'information culturelle avec trois régions : les Caraïbes, la Région andine et le MERCOSUR, et l'Amérique centrale, respectivement. Il a commencé son exposé en soulignant que les systèmes d'information culturelle sont un outil indispensable pour les États. En effet, ces systèmes, en établissant une circulation ordonnée d'informations de qualité, facilitent la prise de décisions et l'évaluation de leur impact tout en facilitant la reddition de comptes dans le secteur de la culture.

Le délégué du Mexique a fait rapport sur la réunion de coordination organisée par le Secrétariat technique en juin 2005 afin que les trois pays, conjointement avec l'Accord Andrés Bello, étudient les trois systèmes d'information culturelle et recherchent des objectifs communs pour les ateliers. Cette réunion a conclu que, bien que les trois systèmes aient été conçus au terme de processus participatifs et aient un fonctionnement décentralisé, chacun d'eux répond à des besoins et à des processus différents qui les rendent singuliers et que, par conséquent, il n'existe aucun modèle clairement défini susceptible de servir de référence aux ateliers. De ce fait, la réunion a estimé qu'il fallait commencer par envoyer un questionnaire

aux États membres, lequel permettrait de réaliser, avant la tenue des ateliers, une évaluation préliminaire de l'infrastructure existante, y compris des partenaires éventuels, ce qui permettrait de réaliser les ajustements nécessaires au contenu des ateliers. En outre, a-t-il ajouté, la réunion a jugé pertinent d'étendre l'invitation aux administrations locales et aux établissements d'enseignement supérieur.

La déléguée du Chili a apporté des compléments d'information à cette présentation et rappelé que les efforts techniques ne sont possibles que dans la mesure où il existe une volonté politique qui les conçoit, les stimule et leur affecte des ressources, car le manque de ressources est l'une des grandes limitations des processus de ce genre. C'est pourquoi elle a rappelé que, sans laisser de côté pour autant le secteur technique, des forums comme la CIC doivent servir à susciter et à encourager ces processus. Elle a réitéré que les instances comme la CIC sont des espaces politiques propres à mobiliser des volontés et des ressources.

c) Réseau d'observatoires culturels des Amériques

Monsieur Hernán Gullo, Chef de cabinet du Secrétariat à la gestion des industries culturelles du Secrétariat à la culture de la municipalité de Buenos Aires et Weidler Guerra Curvelo, Directeur exécutif de l'Observatoire de la Caraïbe colombienne, ont présenté les conclusions de la Réunion du Réseau d'observatoires culturels des Amériques, qui s'est tenue à Washington, D.C., le 24 août 2005. Ces conclusions ont été publiées sous la cote CIDI/CIC/inf. 7/05. Elles se résument ainsi : (i) Promouvoir la création d'un réseau informel qui serait une association libre d'observatoires et d'entités similaires, dont le nom serait Réseau interaméricain des observatoires de politiques culturelles, (ii) Mettre en place un comité de gestion chargé de déterminer la structure définitive du Réseau ; (iii) Demander à l'OEA de faire office de secrétariat technique du Réseau jusqu'à ce que sa structure soit déterminée ; (iv) Mener une série d'activités initiales, telles que la réalisation d'une enquête sur les observatoires existants, promouvoir la coopération avec d'autres organisations internationales et établir un partenariat entre la Fédération internationale des conseils des arts et des agences culturelles (FICAAC) et l'OEA en vue d'établir un chapitre interaméricain au sein de cette Fédération dans le but de mettre en commun des méthodologies d'information et de recherche et de les comparer. Enfin ils ont demandé à la CIC d'appuyer l'établissement du Réseau.

Commentaires des délégués

Les délégations ont accordé leur soutien à cette initiative et elle a été incorporée aux Accords conclus par la Deuxième Réunion de la CIC, publiés sous la cote CIDI/CIC/doc. 7/05.

d) Comptes satellites

Le délégué de la Colombie a parlé de l'expérience de son pays en matière d'établissement du compte satellite de la culture et du travail accompli, avec le soutien de l'Accord Andrés Bello et de la BID, en vue d'élaborer une méthode pilote pour le transfert de technologie. Il a également commenté les activités mises en œuvre conjointement avec le Chili et avec l'Accord Andrés Bello en vue de créer le compte satellite du Chili et l'appliquer ultérieurement à d'autres pays de la région. Après avoir retracé les antécédents et les objectifs de ce projet, qui s'inscrivent tous dans les orientations générales de politique visant à assurer la durabilité du Plan national de la culture de la Colombie 2001-2010, le délégué a mentionné les industries et les activités culturelles dont s'occupe le Plan ainsi que ses objectifs et les résultats escomptés. Il a dit que, entre autres résultats obtenus, les chiffres recueillis jusqu'à présent permettent d'effectuer une analyse par activité de production et donc de déterminer l'intérêt de celle-ci au sein de la dynamique économique, y compris l'analyse de l'offre et de la demande, l'utilisation, l'importation, l'exportation et la consommation des produits culturels et leurs dérivés, ainsi que le comportement d'un produit ou d'une activité spécifique. Il a également mentionné les travaux

complémentaires basés sur les données obtenues avec les enquêtes et qui ne font pas partie du Système de comptabilité nationale.

La déléguée du Chili a apporté un complément d'information et a affirmé que, compte tenu de la volonté politique des États du MERCOSUR, le Chili s'était lancé dans un processus de concertation. Ce processus a abouti à la mise en place du compte satellite de la culture du Chili et ses premiers résultats sont déjà visibles dans la Cartographie culturelle du Chili, la Caractérisation des travailleurs du secteur de la culture, l'Annuaire de la culture et des loisirs. Pour conclure son intervention, elle a remercié la Colombie et l'Accord Andrés Bello du soutien apporté à son pays.

Monsieur Pedro Querejazu, de l'Accord Andrés Bello, a parlé de l'appui qu'apporte cette entité aux pays pour l'établissement de leurs comptes satellites, des programmes mis en œuvre, des laboratoires d'indicateurs sociaux et culturels et des études visant à réaliser une évaluation économique du patrimoine, matériel et immatériel, y compris les modules de mesure des fêtes traditionnelles. Puis il a informé les délégations de l'accord conclu avec la BID pour le transfert de méthodologie, sur quatre ans et demi. Cet accord se compose de trois étapes : (i) l'élaboration de la méthodologie colombienne et son application, après perfectionnement, au Chili ; (ii) l'application de cette méthodologie dans d'autres pays qui ont déjà entrepris des études sur l'économie et la culture ; (iii) la mise en place du compte satellite dans d'autres pays de la région.

La BID et la Fondation interaméricaine pour la culture et le développement ont apporté des compléments d'information et indiqué qu'elles souhaitent continuer à appuyer cette initiative et à lui apporter leur collaboration.

C. Deuxième séance plénière

1. Contributions de la société civile

La déléguée du Chili a fait un exposé sur les contributions de la société civile au processus ministériel de la culture, et en particulier sur les résultats de l'Atelier de consultation de la société civile, qui s'est tenu au Chili avant la Deuxième Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture et sur les recommandations formulées par la société civile à l'intention des ministres, réunis à Mexico. Elle a exhorté les États à faire part de leurs commentaires à propos de ces recommandations et a demandé au Secrétariat technique de ne pas clore le forum virtuel établi à cette fin. De même elle a souligné qu'il est important de maintenir et de resserrer les liens de consultation et de discussion avec la société civile.

Commentaires des délégués

La délégation de la République dominicaine a fait savoir qu'il était important de continuer ce vaste processus de consultation, alors que la délégation du Mexique a souligné que le succès de ces processus dépend de l'efficacité de l'appel à participation. En ce qui concerne les mécanismes propres à encourager la participation de la société civile, la délégation du Brésil a insisté sur l'importance de la faire participer aux processus décisionnels et elle a suggéré aux États membres de partager les stratégies qu'ils utilisent à cette fin.

2. Coopération interinstitutionnelle : Fondation interaméricaine pour la culture et le développement

Monsieur David Atkinson, Directeur exécutif de la Fondation interaméricaine [pour la culture et le] développement a été invité à participer à la CIC en exécution du Plan d'action de Mexico qui demandait à la

CIC de surveiller la création de la Fondation en vue de déterminer d'éventuels domaines de coopération. Monsieur Atkinson, après avoir remercié la CIC de son invitation, a dit que la Fondation est constituée aux États-Unis comme une organisation à but non lucratif, et qu'elle est en train de former son Conseil honoraire, qui, dans l'idéal, devrait comprendre des représentants de tout le Continent américain. Il a également parlé du fonds d'amorçage, en espèces et en nature, mis à la disposition de la Fondation par la BID pour ses premières années d'activités et de la nécessité que les premiers projets montrent clairement la capacité de gestion et l'impact de la Fondation. À cet égard, il a fait savoir que la Fondation est en train de préparer un plan d'activités mais qu'il est évident que les comptes satellites de la culture sont au nombre de ses priorités. Il a ajouté que ce n'est qu'en montrant des résultats que la Fondation pourra obtenir des bailleurs de fonds des ressources supplémentaires. À cet effet, il a demandé le soutien de la CIC et des États membres de l'OEA.

Commentaires des délégués

Les délégations ont manifesté leur enthousiasme à l'annonce de la constitution de la Fondation et elles ont reconnues qu'il était nécessaire d'établir des priorités précises, des produits concrets et d'obtenir rapidement des résultats. Les délégations du Brésil, de la République dominicaine, du Nicaragua, du Honduras, de la Colombie et du Mexique ont dit que la constitution d'un fonds pour la culture au sein de la BID serait extrêmement utile pour les activités en cours d'exécution dans tout le Continent. Pour sa part, le représentant de la BID a rappelé qu'au cours des trente dernières années les priorités et les approches en matière de développement avaient changé et que des domaines comme le développement social et le développement durable n'étaient pas prioritaires. Il a ensuite mentionné les progrès accomplis dans le domaine de l'économie et de la culture, qui sont des outils démontrant la rentabilité économique et sociale des investissements dans le secteur culturel.

3. Résolutions et accords adoptés par la Deuxième Réunion de la CIC

a) Accords de la Deuxième Réunion de la CIC

Afin de parvenir à des accords sur les lignes d'action prioritaires, ce qui permettrait à la CIC de poursuivre ses travaux, le Président a demandé aux délégations de proposer des thèmes et des activités qu'elles estiment pertinentes. Les délégations sont tombées d'accord sur le fait que depuis le Troisième Sommet des Amériques, qui s'est tenu à Québec en 2001, un dialogue interaméricain dans le domaine de la culture avait réussi à être mis en place et qu'il avait permis d'avancer dans des thèmes d'intérêt commun. Pour l'étape suivante, il serait bon de se mettre d'accord sur une approche mieux ciblée et de chercher à avoir un impact plus important en coordonnant les travaux avec des organismes internationaux et des entités gouvernementales.

À cet égard, les délégations ont dit qu'il était important de poursuivre la mise en œuvre des activités déjà programmées, en particulier les séminaires sur les systèmes d'information culturelle et de cibler les initiatives sur les priorités établies aux réunions ministérielles de Cartagena et de Mexico. Parmi les tâches à réaliser en priorité, elles ont mentionné, entre autres : (i) l'infrastructure d'information culturelle, y compris le renforcement des capacités des professionnels qui se consacrent à l'analyse économique du secteur ; (ii) les politiques culturelles ; (iii) les encouragements aux industries culturelles et créatives ; (iv) la préservation et l'exploitation durable du patrimoine matériel et immatériel, y compris le tourisme culturel et le renforcement des mécanismes de coopération pour lutter contre le trafic illicite des biens culturels ; (v) la diversité culturelle ; et (vi) la prise en considération des groupes vulnérables dans les politiques culturelles.

Les délégations ont souligné la nécessité d'appuyer les États qui ont élaboré moins de politiques et de programmes culturels et elles ont réitéré la valeur du Portefeuille permanent de programmes consolidés dans le domaine de la culture, mécanisme qui permet la mise en commun des données d'expérience, ainsi

que la nécessité de continuer à renforcer la coopération interinstitutionnelle et l'importance d'encourager la participation de la société civile. En ce qui concerne ce dernier thème, la délégation du Brésil a proposé d'organiser le prochain dialogue avec la société civile avant la Réunion des ministres et d'enrichir ainsi cette réunion des contributions et des données d'expériences émanées de la deuxième édition du Forum culturel mondial.

La délégation du Brésil a préconisé deux instruments propres à faciliter l'échange de données d'expérience entre les pays du Continent. Le premier de ces instruments serait une communauté virtuelle qui permettrait aux experts dans chacun des domaines prioritaires susmentionnés d'établir des rapports de travail et d'échanger des informations. Le deuxième serait un bureau rotatif chargé de recueillir les technologies, les directives et les résultats de tous les projets mis en œuvre sur le même thème dans les pays de la région. Le Brésil s'est porté volontaire pour travailler sur cette deuxième option et pour commencer à tester différents formats pour le recueil et l'analyse des informations.

La délégation de la CARICOM, qui participait à titre d'observateur, a formulé des commentaires sur l'importance que revêtent ces priorités pour les pays des Caraïbes, et plus particulièrement l'infrastructure d'information culturelle, l'élaboration de politiques culturelles, et les aides aux industries créatives et culturelles, car elles renforceront leurs économies tout en les rendant plus flexibles à l'influence extérieure de l'économie mondiale. À cet égard, elle a fait part aux délégations des résultats de la Réunion internationale chargée d'examiner l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*International Meeting to Review the Implementation of the Programme of Action for the Sustainable Development of Small Island Developing States*), qui s'est tenue à l'île Maurice. Pour terminer, elle a indiqué que la CARICOM considérait essentiel de renforcer le dialogue avec la CIC et elle a lancé un appel pour que les deux institutions réalisent des activités de persuasion et de sensibilisation à propos de l'importance de la culture et des investissements dans ce secteur.

Pour compléter les exposés thématiques, le Secrétariat technique a abordé la question budgétaire et, plus particulièrement, le document sur l'utilisation des ressources du Sous-fonds de réserve, approuvé par la Première Réunion de la CIC, lequel est inclus dans le Rapport à la Deuxième Réunion de la Commission interaméricaine de la culture (CIC) sur l'état d'avancement des engagements contractés dans le Plan d'action de Mexico et des activités menées en appui à la CIC (document CIDI/CIC/doc. 3/05).

Le document CIDI/CIC/doc. 7/05 regroupe les accords et les offres présentés, les accords adoptés par la Deuxième Réunion de la CIC qui, entre autres, exhortent les autorités de la CIC à élaborer un nouveau programme de travail ainsi qu'un projet de budget pour la période 2005-2007, et à chercher le lieu où se tiendra la Troisième Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture, qui aura lieu en 2006.

b) Propositions de la CIC pour la Déclaration et le Plan d'action du Quatrième Sommet des Amériques

Les délégations du Canada et du Mexique ont présenté un paragraphe concernant l'importance de la diversité culturelle pour l'avant-projet de Déclaration de Mar de Plata (CIDI/CI/doc. 5/06), qui a été examiné pendant la deuxième séance plénière. Il a été décidé de créer un groupe de travail, composé des délégations du Brésil, du Canada, des États-Unis, du Honduras et du Paraguay, chargé d'examiner ce libellé et de le soumettre de nouveau à la considération de la plénière. Le texte définitif du paragraphe qui sera acheminé au Groupe de travail sur la mise en œuvre des initiatives des Sommets (GRIC) a été examiné et adopté par la CIC en tant que résolution et il a été publié sous la cote CIDI/CIC/res. XXX/05.

En ce qui concerne l'inclusion d'un énoncé dans le Plan d'action du Sommet, la plénière a demandé au bureau de la CIC d'y travailler.

4. Troisième Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture

Aucun pays n'ayant présenté d'offre de siège pour la Troisième Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture qui se tiendra en 2006, la plénière a demandé au bureau de la CIC de mener des consultations dans ce sens auprès des États membres.

5. Élection du Président et des Vice-présidents de la CIC

Lors de l'examen de ce point, la délégation du Brésil a pris la parole pour féliciter la délégation du Mexique du leadership qu'elle a exercé à la Présidence de la CIC et elle a proposé la candidature du Canada à la Présidence de la CIC pour l'exercice biennal 2005-2007. Le Canada a été élu par acclamation.

Pour ce qui est des Vice-présidences, la délégation des États-Unis a proposé le Brésil, le Mexique a proposé les États-Unis, Saint-Kitts-et-Nevis a proposé la Jamaïque et la Colombie, appuyée par le Nicaragua, a proposé le Guatemala. D'un commun accord, les États membres ont décidé que la première Vice-présidence serait partagée entre le Brésil et le Guatemala et la deuxième Vice-présidence le serait entre les États-Unis et la Jamaïque.

Le Président sortant, M. Jaime Nualart, a félicité le Canada pour son élection à la présidence de la CIC pour la période 2005-2007, remercié les États membres de la confiance qu'ils avaient déposée en lui en tant que premier Président de la CIC ainsi que le Secrétariat général de l'OEA et le bureau de la CIC de l'appui qu'ils lui avaient apporté.

V. ANNEXES

Annexe 1	Liste des documents.....	CIDI/CIC/doc. 4/05
Annexe 2	Ordre du jour.....	CIDI/CIC/doc. 1/05 Rev. 1
Annexe 3	Rapport à la Deuxième Réunion de la Comisión interaméricaine de la culture (CIC) sur l'état d'avancement des engagements contractés dans le cadre du Plan d'action de Mexico et des activités menées en appui à la CIC (Rapport présenté par le Président de la CIC et le Bureau de l'éducation, de la science et de la technologie de l'OEA)	CIDI/CIC/doc. 3/05
Annexe 4	Résolution	CIDI/CIC/RES. 3/05
Annexe 5	Accords	CIDI/CIC/doc. 7/05

**SEGUNDA REUNIÓN DE LA
COMISION INTERAMERICANA DE CULTURA**
25 y 26 de agosto de 2005
Washington, D.C.

OEA/Ser.W/XIII.5.2
CIDI/CIC/doc.4/05
26 agosto 2005
Original: textual

LISTA DE DOCUMENTOS REGISTRADOS POR
LA SECRETARÍA AL 26 DE AGOSTO DE 2005

Número de documento	Título^{1/}	Idiomas^{2/}
<u>Resoluciones adoptadas</u>		
CIDI/CIC/RES.3/05 CIDI01531	APROBACIÓN DEL TEXTO SOBRE CULTURA PARA SU INCLUSIÓN EN LA DECLARACIÓN DE MAR DEL PLATA DE LA IV CUMBRE DE LAS AMÉRICAS (Adoptada en la segunda sesión plenaria celebrada el 26 de agosto de 2005)	E S F P
<u>Documentos Oficiales</u>		
CIDI/CIC/doc.1/05 Rev. 1 CIDI01545	TEMARIO	E S F P
CIDI/CIC/doc.2/05 Rev. 1 CIDI01546	CALENDARIO	E S F P
CIDI/CIC/doc.3/05 CIDI01509	INFORME A LA SEGUNDA REUNIÓN DE LA COMISIÓN INTERAMERICANA DE CULTURA (CIC) SOBRE EL ESTADO DE AVANCE DE LOS COMPROMISOS DEL PLAN DE ACCIÓN DE MÉXICO Y LAS ACTIVIDADES DESARROLLADAS EN APOYO A LA CIC	E S F P
CIDI/CIC/doc.4/05 CIDI01510	LISTA DE DOCUMENTOS REGISTRADOS POR LA SECRETARÍA AL 26 DE AGOSTO DE 2005	TEXTUAL
CIDI/CIC/doc.5/05 CIDI01511	PARAGRAPH ON THE IMPORTANCE OF CULTURAL DIVERSITY FOR THE PRELIMINARY DRAFT DECLARATION OF MAR DEL PLATA (Presented by the delegations of Canada and Mexico)	E S F P
CIDI/CIC/doc.6/05 rev. 1 CIDI01525	LISTA DE PARTICIPANTES / LIST OF PARTICIPANTS (Versión Final / Final Version)	TEXTUAL

^{1.} El título del documento se registra en el idioma original

^{2.} E = English, S = Español, F = Français P = Português

CIDI/CIC/doc.7/05 CIDI01518	ACUERDOS	E S F P
CIDI/CIC/doc.8/05 CIDI01519	PROYECTO DE RESOLUCIÓN: APROBACIÓN DEL TEXTO SOBRE CULTURA PARA SU INCLUSIÓN EN LA DECLARACIÓN DE MAR DEL PLATA DE LA IV CUMBRE DE LAS AMÉRICAS	E S F P

Documentos Informativos

CIDI/CIC/INF.1/05 CIDI01512	COMPROMISOS NACIONALES INCLUIDOS EN EL PLAN DE ACCIÓN DE MÉXICO NATIONAL COMMITMENTS INCLUDED IN THE PLAN OF ACTION OF MEXICO	TEXTUAL
CIDI/CIC/INF.2/05 CIDI01513	PORTAFOLIO PERMANENTE DE PROGRAMAS CONSOLIDADOS EN CULTURA (Última actualización, agosto de 2004)	E S - -
CIDI/CIC/INF.3/05 CIDI01514	REUNIÓN DE LA RED DE OBSERVATORIOS CULTURALES DE LAS AMERICAS	E S - -
CIDI/CIC/INF.4/05 CIDI01515	PRESENTATION BY THE DELEGATION OF THE BAHAMAS ON: CULTURAL DIVERSITY AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT, CULTURAL ENTERPRISES, CHALLENGES FACED BY CULTURAL INDUSTRIES, AND PRESERVATION OF CULTURAL HERITAGE (Presented at the First Plenary Session held on August 25, 2005)	TEXTUAL
CIDI/CIC/INF.5/05 CIDI01517	INFRAESTRUCTURA DE INFORMACIÓN CULTURAL: OBSERVATORIO INTERAMERICANO DE POLÍTICAS CULTURALES Y EL FORTALECIMIENTO DE LA CAPACIDAD DE LOS ESTADOS PARA RECOGER, CATALOGAR Y PROCESAR LA INFORMACIÓN Presentación de la Directora de la Oficina Educación, Ciencia y Tecnología de la OE Alice Abreu, con ocasión de la Segunda Reunión de CIC	E S
CIDI/CIC/INF.6/05 CIDI01520	LA EXPERIENCIA DE COLOMBIA CON SU CUENTA SATÉLITE DE CULTURA	E S

Presentación del Delegado de Colombia ante la
CIC, Luis Armando Soto Boutin

CIDI/CIC/INF.7/05
CIDI01521

ACUERDOS DE LA PRIMERA REUNIÓN DE LA
RED DE OBSERVATORIOS CULTURALES
DE LAS AMERICAS

E S

Presentación realizada por Hernán Gullo, Jefe de
Gabinete de la Subsecretaría de Gestión e
Industrias Culturales de la Secretaría de Cultura
de Buenos Aires, y Weildler Guerra Curvelo,
Director Ejecutivo del Observatorio del Caribe
Colombiano, en representación de la Red

CIDI/CIC/INF.8/05
CIDI01522

U.S. SUPPORT FOR CULTURE HERITAGE IN
THE AMERICAS

TEXTUAL

Presentation made by Maria Papageorge
Kouroupas, Executive Director, Cultural Heritage
Center, U.S. Department of State

CIDI/CIC/INF.9/05
CIDI01547

REMARKS BY AMBASSADOR ALBERT R.
RAMDIN, ASSISTANT SECRETARY
GENERAL, ORGANIZATION OF AMERICAN
STATES, AT THE OPENING OF THE
SECOND MEETING OF THE INTER-
AMERICAN COMMITTEE ON CULTURE

E S F P

CIDI/CIC/INF.10/05
CIDI01523

STATISTICS AND CULTURAL POLICY

TEXTUAL

Presentation made by Simon Ellis, Head of
Culture Science and Communications, UNESCO
Institute for Statistics

**DEUXIÈME RÉUNION DE LA
COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE LA CULTURE**
25 – 26, août 2005
Washington, D.C.

OEA/Ser.W/XIII.5.2
CIDI/CIC/doc.1/05 Rev. 1
25 août 2005
Original: Espagnol

ORDRE DU JOUR

(Approuvé à la première séance plénière tenue 25 de août de 2005)

1. Examen et approbation du projet d'ordre du jour et du projet de calendrier de travail
2. L'état d'avancement du Plan d'action de Mexico et de la résolution adoptée par la Première Réunion de la Commission interaméricaine de la culture (CIC)
 - Indicateurs culturels, systèmes d'information culturelle et Observatoire interaméricain des politiques culturelles (OIPC)
 - Coopération horizontale
 - Promotion de la diversité culturelle
 - Conservation du patrimoine culturel
 - Culture et sports
3. Contributions de la société civile et des organismes internationaux au Plan d'action de Mexico:
 - Société civile: Discussion et analyse – Ligne directrices pour la révision et l'examen des recommandations de la société civile à la Deuxième Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture (REMIC-II/doc.5/04)
 - Coopération interinstitutionnelle: Présentation, analyse et définition de secteurs de collaboration et de mécanismes de travail avec la Fondation interaméricaine pour la culture et le développement
(Note: Les contributions spécifiques des institutions et organismes internationaux seront présentées aux sous-points correspondants du point 2)
4. Discussion et analyse de thèmes centraux

Cette session a pour objectif central l'analyse et la discussion de mesures concrètes à incorporer au Plan de travail de la CIC (2005-2007) à l'appui des axes thématiques de la Réunion des ministres de Mexico

 - Cadre conceptuel: l'indivisibilité de la culture et du développement
 - Encouragement des micro-, petites et moyennes entreprises culturelles et création de débouchés dans le secteur culturel
 - Défis auxquels sont confrontées les industries culturelles

5. Discussion de mesures pour l'avenir et décision à ce sujet
 - Propositions de la CIC relativement à la Déclaration et au Plan d'action du IV^e Sommet des Amériques
 - Plan de travail de la CIC
 - Lieu et date de la prochaine Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture, et adoption des points qui seront examinés à cette réunion
6. Examen et approbation du plan de travail de la CIC et de ses résolutions

**DEUXIÈME RÉUNION DE LA
COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE LA CULTURE**
25 – 26, août 2005
Washington, D.C.

OEA/Ser.W/XIII.5.2
CIDI/CIC/doc. 1/05
18 août 2005
Original: Espagnol

**RAPPORT DE LA DEUXIEME REUNION DE LA COMMISSION INTERAMERICAINE DE LA
CULTURE (CIC) SUR LE STADE D'EXECUTION DES ENGAGEMENTS CONTRACTÉS DANS
LE CADRE DU PLAN D'ACTION DE MEXICO ET DES ACTIVITES MENEES A L'APPUI DE
LA CIC**

Washington, D.C., 25-26 août 2005

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

I.	RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA CIC, JAIME NUALART DU CONSEIL NATIONAL POUR LA CULTURE ET LES ARTS DU MEXIQUE, SUR LE STADE D'EXÉCUTION DU PLAN D'ACTION DE LA DEUXIÈME RÉUNION INTERAMÉRICAINNE DES MINISTRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES CHARGES DE LA CULTURE.....	1
	1. Déclaration de Mexico.....	1
	2. Plan d'action de Mexico.....	2
	3. Engagements nationaux.....	2
	4. Société civile.....	3
	5. Fondation interaméricaine pour la culture et le développement.....	3
	6. Observatoire interaméricain des politiques culturelles.....	3
	7. Stratégie de coopération horizontale.....	4
II.	RAPPORT DU BUREAU DE L'ÉDUCATION, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE (OECT) DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS LA DEUXIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE LA CULTURE.....	5
	1. Engagements nationaux contractés dans le cadre du Plan d'action de Mexico.....	5
	2. Activités du Bureau de l'éducation, de la science et de la technologie de l'OEA, en satellite de Secrétariat technique de la Commission interaméricaine de la culture.....	6
	3. Infrastructure d'information culturelle.....	6
	a. Système d'information culturelle.....	7
	b. Observatoire interaméricain des politiques culturelles (OIPC).....	7
	c. Comptes satellites de la culture.....	9
	4. Coopération.....	9
	a. Stratégie de coopération horizontale.....	9
	b. Coopération entre agences.....	11
	c. Participation de la société civile.....	11
	5. Préservation du patrimoine culturel.....	12
	6. Culture et sports.....	12
	7. Rapport sur l'utilisation des ressources du Sous-fonds de réserve du Fonds ordinaire approuvé par la Première Réunion de la CIC.....	13
	8. Conclusion.....	13

ANNEXE

Annexe 1 Rapport sur l'utilisation des ressources du Sous-fonds de réserve de l'OEA allouées par la CIC à sa première réunion tenue dans le ville de Mexico les 4 et 5 septembre 2003

INTRODUCTION

Le présent rapport de la Deuxième Réunion de la Commission interaméricaine de la culture (CIC) est composé de deux rapports: le premier du Président de la CIC, Jaime Nualart du Conseil national pour la culture et les arts du Mexique (CONACULTA), et le second du Bureau de l'éducation, de la science et de la technologie (OECT) de l'OEA en sa qualité de Secrétariat technique de la CIC. Ce dernier comprend une partie sur la culture et les sports fournie par le Canada en sa qualité de coordonnateur des autorités chargées des politiques de la jeunesse, de la culture et des sports dans les États membres.

I RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA CIC, JAIME NUALART DU CONSEIL NATIONAL POUR LA CULTURE ET LES ARTS DU MEXIQUE, SUR LE STADE D'EXÉCUTION DU PLAN D'ACTION DE LA DEUXIÈME RÉUNION INTERAMÉRICAINNE DES MINISTRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES CHARGES DE LA CULTURE

La création de la Commission interaméricaine de la culture (CIC), conformément à l'un des objectifs prioritaires du Plan d'action de Cartagena de Indias, a répondu à la nécessité de disposer d'un organe permanent de communication et de coordination entre les responsables de la culture, chargé d'établir le dialogue intergouvernemental interaméricain pour donner suite aux mandats issus des Sommets des Amériques et aux décisions prises aux réunions des ministres. Comme chacun sait, à la Première Réunion de la CIC, les membres du bureau de la CIC ont été élus, la Présidence ayant incombé au Conseil national pour la culture et les arts (CONACULTA) du Mexique.

Entre cette Première Réunion de la CIC et la Deuxième Réunion interaméricaine des Ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture, tenue dans la ville de Mexico les 23 et 24 août 2004, deux réunions de planification ont eu lieu, l'une en mars et l'autre en juillet 2004, afin de faire le point de l'application du Plan de travail de la CIC et des engagements pris à la Première Réunion des ministres (Cartagena de Indias, Colombie), ainsi que de planifier la Deuxième Réunion des ministres. Par ailleurs, en mars 2005 les membres du bureau de la Commission ont tenu une réunion en vue de planifier la Deuxième Réunion de la Commission et de déterminer le stade d'exécution des engagements contractés aux réunions des ministres.

Compte tenu de ce qui précède, il est nécessaire de présenter un rapport de suivi des engagements du Plan d'action de Mexico, issu de la Deuxième Réunion interaméricaine des Ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture qui s'est tenue dans la ville de Mexico les 23 et 24 août 2004 et dont les discussions ont porté sur la question suivante: Quelle place occupe la culture dans les processus de développement social et d'intégration économique de notre Continent?

1. Déclaration de Mexico

La nécessité d'un renforcement du dialogue sur la diversité culturelle figurant dans la *Déclaration de Cartagena de Indias*, a été reprise dans la *Déclaration de Mexico*, dans la mesure où celui-ci est indispensable à la promotion d'une croissance économique fondée sur l'équité et visant à combattre et à réduire la pauvreté et est une condition *sine qua non* du développement social. Sur le même sujet, dans la *Déclaration de Mexico* l'accent est mis sur la promotion d'une coopération accrue entre les gouvernements, la société civile et le secteur privé, afin d'élaborer de nouveaux programmes et politiques culturels dynamiques pour encourager la diversité des expressions culturelles du Continent américain, en maximisant les avantages de la mondialisation et en atténuant ses effets défavorables sur la préservation et la promotion de la diversité culturelle dans les Amériques.

Dans ce même ordre d'idées, la *Déclaration de Mexico* souligne l'intérêt qu'ont les pays du Continent de promouvoir un dialogue régional sur les négociations de l'avant-projet de Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, convenu à la Troisième Réunion intergouvernementale d'experts et censé être adopté à la 33^{ème} Conférence générale de l'UNESCO, en octobre prochain. À ce sujet, dans le cadre des réunions intergouvernementales de cet organisme, le GRULAC a organisé des rencontres informelles pour discuter des positions communes, tandis que des consultations étaient tenues au niveau bilatéral.

Dans ce contexte, la *Déclaration de Mexico* fait mention des trois grands axes thématiques sur lesquels sont fondés les analyses et les débats de la Deuxième Réunion des ministres, étant entendu que la diversité culturelle en est un thème transversal, à savoir: 1) la culture en tant que secteur générateur de croissance économique, d'emplois et de développement; 2) les enjeux qui se posent pour les secteurs culturels; 3) la culture en tant qu'instrument de cohésion sociale et de lutte contre la pauvreté.

S'agissant du premier thème, selon la conclusion qui s'est dégagée, il est nécessaire de mettre en place des indicateurs qui permettent d'établir un lien entre les politiques culturelles et les politiques économiques, sociales et budgétaires, ainsi que de renforcer les alliances nationales, régionales et internationales. En ce qui concerne le deuxième axe thématique, il faut formuler et mettre en place des législations et politiques pour promouvoir les secteurs culturels, les renforcer et les rendre plus compétitifs; quant au dernier thème, il est nécessaire d'élaborer des politiques ou programmes visant à réduire la pauvreté et à créer des possibilités d'emploi, ainsi qu'à établir des alliances avec la société civile pour encourager des initiatives à cet effet, permettant ainsi de reconnaître une fois de plus le rôle que celles-ci jouent dans le dialogue ministériel en tant qu'instrument propre à définir les besoins et à discerner des propositions de coopération, ainsi qu'en tant que mécanisme de consultation.

2. Plan d'action de Mexico

Un an après la Deuxième Réunion des ministres, il est prématuré d'émettre des jugements quant aux résultats obtenus dans le cadre du *Plan d'action de Mexico*. Cependant, des progrès sur le fond ont été accomplis dans l'application des diverses initiatives convenues par les ministres et responsables de la culture.

Les initiatives dans lesquelles des progrès ont été enregistrés depuis la Deuxième Réunion des ministres sont brièvement présentées ci-dessous, sous réserve d'une analyse plus détaillée en temps opportun à mesure du déroulement de la réunion et de l'évaluation du plan de travail.

3. Engagements nationaux

Afin d'être en mesure de présenter un rapport à cette Deuxième Réunion de la CIC, en ma qualité de Président de la Commission, j'ai demandé à être informé des progrès que vos pays ont réalisés dans le cadre des engagements nationaux établis dans le *Plan d'action de Mexico*, tels que: la conduite d'études ayant pour objet d'analyser l'impact économique de la culture; l'élaboration d'indicateurs culturels visant à évaluer la contribution de la culture au développement économique et social des pays du Continent, en particulier dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et la création d'emplois; l'exécution de projets pilote de coopération horizontale destinés à créer des capacités administratives et commerciales; la formation de spécialistes de la préservation du patrimoine et de l'application de la loi, aux niveaux national et régional; l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et programmes publics ayant pour objectif l'éducation et la promotion de la compréhension par nos peuples des avantages de la propriété intellectuelle, parmi d'autres.

Sur ce point, nous avons reçu les rapports de 9 pays, dont le Secrétariat technique rendra compte ultérieurement.

4. Société civile

Nous remercions vivement le Chili pour le rôle remarquable qu'il a joué dans l'organisation de l'Atelier de consultation avec la société civile tenu à Santiago du Chili, en juillet 2004, comme pour

la fonction de modérateur qu'il a exercée, par l'intermédiaire de sa déléguée à la CIC, Mme Pilar Entrala, dans le Forum virtuel sur le document "Perspectives de la société civile à la Deuxième Réunion interaméricaine des Ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture", qui sera présenté et étoffé au cours de cette Réunion.

5. Fondation interaméricaine pour la culture et le développement de la Banque interaméricaine de développement (BID)

Conformément à la tâche confiée à la CIC (avec l'appui du Secrétariat technique) de donner suite à la création de la Fondation interaméricaine pour la culture et le développement de la BID, en vue de déterminer d'éventuels domaines de coopération, à la Réunion des membres du bureau de la CIC, qui a eu lieu à Washington en mars dernier, on a eu l'occasion d'obtenir des renseignements plus détaillés sur la mission, la structure et le financement de la Fondation pour les trois prochaines années. On a ainsi appris que pendant sa phase initiale elle cherchera à financer des études sur des indicateurs culturels qui mesurent quantitativement la contribution de la culture au PIB, ainsi que des projets pour l'établissement de comptes satellites. De même, il a été question d'un accord signé avec l'Accord Andrés Bello pour partager avec d'autres États de la région l'expérience acquise par le Chili et la Colombie dans le domaine des comptes satellites, ainsi que de l'initiative de l'Observatoire interaméricain des politiques culturelles (OIPC), qui pourrait faire l'objet d'un financement de la part de la Fondation et de la BID. On a souligné qu'il importe d'établir un lien entre les projets de la Fondation et les politiques et priorités culturelles des États membres. Enfin, on a proposé que la CIC, peut-être par l'intermédiaire de son Président, fasse partie du Comité consultatif de la Fondation, sujet qui devra être traité à cette réunion.

6. Observatoire interaméricain des politiques culturelles

Parmi les initiatives que nous devons concrétiser et qui ont fait l'objet d'une analyse aux deux réunions des ministres, figure l'Observatoire interaméricain des politiques culturelles (OIPC). Il convient de souligner que, malgré les changements intervenus à l'OEA et qui ont empêché de progresser sur ce point comme on l'aurait souhaité, d'autres lignes d'actions ont été convenues à la Réunion susmentionnée des membres du bureau de la CIC de mars dernier, au cours de laquelle le Secrétariat a été chargé d'accomplir les démarches nécessaires pour créer un réseau auquel participeraient les observatoires de politiques culturelles qui existent dans le Continent. À ce sujet, une première réunion du Réseau des observatoires de politiques culturelles des Amériques a été convoquée hier afin de créer un premier espace de travail pour que les organisations qui ont des objectifs communs, telles que les 6 observatoires repérés dans le Continent, se mettent en relation et échangent des informations sur les thèmes dont ils traitent, sur leurs méthodes de travail, les ressources disponibles, ainsi que les mécanismes de collaboration et les éventuels liens entre la CIC et le futur OIPC.

Ont également été abordées la question des Systèmes d'information culturelle a également été abordée en tant que premier pas vers la mise en place d'une infrastructure régionale d'information culturelle, et celle de la possibilité d'échanger des données d'expériences qui contribuent à la création d'observatoires dans d'autres pays ou au renforcement de ceux qui existent déjà. Il convient de signaler que Washington, en juin 2005, a été l'hôte d'une réunion de planification des ateliers sur les systèmes d'information culturelle qui seront offerts dans la région, conformément à la décision prise à la Première Réunion de la CIC, au cours de laquelle le Mexique, le Canada et le Chili, ainsi que l'Accord Andrés Bello, ont offert des ateliers sous-régionaux en la matière, afin de comparer les systèmes des trois pays, de définir une plate-forme commune et de déterminer les futurs objectifs et activités.

Le Secrétariat technique rendra compte ultérieurement des résultats obtenus et des décisions prises dans le cadre de ces rencontres.

7. Stratégie de coopération horizontale

En exécution du mandat conféré au Secrétariat général de l'OEA de poursuivre le renforcement de la Stratégie de coopération horizontale et la mise à jour du Portefeuille permanent de programmes consolidés dans le domaine de la culture, le Mexique a organisé le séminaire intitulé *Projets intégrés de conservation et de développement des communautés* du 19 au 23 septembre 2005, qui avait pour objectif d'analyser la problématique de préservation du patrimoine culturel au niveau local en Amérique latine et dans les Caraïbes et de définir des stratégies de participation communautaire à l'identification des problèmes locaux liés à la préservation du patrimoine.

En ce qui concerne l'*Atelier sur le Programme de rachat de la production artisanale indigène et traditionnelle du Honduras (PROPAITH)*, le Honduras a fait savoir qu'il souhaitait l'organiser et qu'il confirmerait sa décision en temps opportun.

Enfin, permettez-moi de vous exprimer ma vive reconnaissance pour l'honneur qui a été fait au Mexique de présider la Commission interaméricaine de la culture ces deux dernières années, ainsi que d'avoir accueilli la Deuxième Réunion interaméricaine des Ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture.

Des travaux de cette réunion dépendra la voie que tous nos pays de la région traceront dans le domaine culturel pour les deux prochaines années et qui nous permettra de progresser résolument dans l'application d'un programme de coopération culturelle américaine.

Jaime Nualart
Président de la CIC
Conseil national pour la culture et les arts du Mexique

II RAPPORT DU BUREAU DE L'ÉDUCATION, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE (OECT) DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA) PRÉSENTÉ À LA DEUXIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE LA CULTURE

En sa qualité de Secrétariat technique des Réunions interaméricaines des Ministres et hauts fonctionnaires de la culture et de la Commission interaméricaine de la culture (CIC), l'OECT a le plaisir de soumettre le présent rapport qui contient les activités menées en exécution du Plan d'action de Mexico ainsi qu'un rapport sur les progrès réalisés dans l'application des initiatives approuvées à la Première Réunion de la Commission interaméricaine de la culture tenue dans la ville de Mexico en 2003.

1. Engagements nationaux contractés dans le cadre du Plan d'action de Mexico

Le document CIDI/CIC/Inf.1/05 intitulé "Engagements nationaux du Plan d'action de Mexico" regroupe les rapports présentés par les États membres de l'OEA, auxquels sont joints, le cas échéant, des Annexes. Il comprend les rapports du Canada, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, des États-Unis, du Honduras, du Mexique, du Pérou et de la République Dominicaine.

Conformément aux engagements nationaux contractés dans le cadre du Plan d'action du Mexique:

1. Les États mèneront des études pour analyser l'incidence économique de la culture sur des secteurs comme l'industrie de la musique et le tourisme culturel associé au patrimoine culturel, les festivals et les arts, entre autres, et soumettront ces études au CIC. Le CIC devra faire rapport des résultats de ces études à la Troisième réunion des ministres de la culture et émettre des recommandations sur les activités de coopération interaméricaine dans ce domaine.
2. Les États œuvreront à la mise au point d'indicateurs culturels qui puissent mesurer la contribution de la culture au développement économique et social des pays du Continent américain, en particulier en ce qui a trait à la lutte contre la pauvreté et la création d'emplois ; ils mettront en commun ces résultats par l'entremise du CIC en vue de faire avancer la coopération dans ce domaine.
3. Inviter instamment les États membres à envisager des mécanismes d'appui à la création d'emplois dans le secteur culturel au moyen de projets pilotes de coopération horizontale orientés vers la formation de capacités administratives et commerciales et faire rapport de ces initiatives à la prochaine réunion des ministres sur la culture.
4. Inviter instamment les États membres à formuler des politiques et des programmes éducatifs et culturels qui garantissent un climat dans lequel puissent s'épanouir les expressions créatrices et les industries de la culture et où nos populations, en particulier les jeunes, puissent affermir leur identité. En outre, inviter instamment les États à entreprendre des actions pour la formation d'un public en encourageant la créativité artistique. Les États feront rapport sur ces programmes à la prochaine réunion des ministres de 2006.
5. Intensifier la coopération interaméricaine dans le domaine de l'identification, de la documentation, de la conservation et de la valorisation des ressources culturelles meubles et immeubles vulnérables au pillage, au trafic illicite et à la possession illégale d'objets

culturels, au moyen de mécanismes existants comme les traités et les accords bilatéraux et multilatéraux. Une partie intégrante de l'atteinte des buts visés par ces accords est constituée des efforts visant la formation des professionnels se consacrant à la préservation du patrimoine et à l'application de la loi, à l'échelle nationale et régionale, ainsi que des programmes d'information du public.

6. Concevoir et mettre en œuvre des politiques ou des programmes d'intérêt public orientés vers l'éducation et la promotion de la connaissance de nos populations sur les avantages de la propriété intellectuelle et de ses droits connexes ; sauvegarder les connaissances traditionnelles, la culture populaire et le folklore et rendre hommage à la tâche effectuée par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

7. Continuer de renforcer les mécanismes de consultation périodiques par l'intermédiaire des organes pertinents de l'OEA pour garantir que la société civile participe activement aux décisions sur les politiques culturelles et à la mise en application de programmes stratégiques à l'échelle continentale.

8. Les États doivent faire rapport de leurs activités liées aux éléments contenus dans le présent Plan d'action au Secrétariat technique six mois avant la tenue de la prochaine réunion des ministres de 2006 et ce, conformément aux directives émises par le CIC».

En ce qui concerne ce dernier alinéa, le Secrétariat technique est prêt à réaliser le rapport pertinent conformément aux orientations données pour son élaboration à cette Deuxième Réunion de la CIC.

2. Activités du Bureau de l'éducation, de la science et de la technologie de l'OEA, en sa qualité de Secrétariat technique de la Commission interaméricaine de la culture (CIC):

Afin de passer en revue le calendrier et l'exécution du Plan de travail approuvé pendant la Première Réunion de la CIC et qui fait partie de la résolution "Utilisation des excédents de ressources du Sous-fonds de réserve du Fonds ordinaire affectés au domaine de la culture du CIDI pour la mise en oeuvre des mandats des Sommets des Amériques" (CIDI/CIC/doc. 4/03 Rev.2), l'OECT et les membres du bureau du CIC (Président: Mexique; Premier Vice-président: Canada; Deuxièmes Vice-présidents: Chili et Argentine) ont tenu une réunion de planification en mars 2005. Il n'y a pas de doute que des rencontres périodiques entre l'OECT en sa qualité de Secrétariat technique et les membres du bureau de la CIC servent de guide et permettent un suivi continu et utile.

3. Infrastructure d'information culturelle

Le Plan d'action de Mexico comme le Plan de travail de la Première Réunion de la CIC comportent une série d'initiatives qui ont été approuvées et qui sont destinées à fournir une infrastructure d'information culturelle pour aider les États membres à établir un système d'information culturelle et de recherche qui rende compte des phénomènes culturels et permette de diagnostiquer leurs diverses manifestations. Il existe plusieurs moyens à cet effet, qui revêtent la forme de collecte de statistiques et d'informations de qualité utilisées pour élaborer des politiques gouvernementales dans le secteur de la culture et à en assurer le suivi.

L'Observatoire interaméricain des politiques culturelles (OIPC), les systèmes d'information culturelle et les comptes satellites de la culture, sont des initiatives qui ont été élaborées de façon indépendante. L'OECT estime, et c'est ce qu'il fera valoir à la Deuxième Réunion de la CIC, qu'il faut regrouper et compléter ces initiatives de manière à ce qu'elles deviennent un projet échelonné

qui commence par la création de systèmes d'information culturelle dans les États membres ou le renforcement de ceux qui existent déjà et l'établissement de réseaux à partir des observatoires de la culture existants pour qu'ils mettent en commun leurs expériences et appuient les travaux de la CIC au moyen de leurs connaissances et études.

i) Systèmes d'information culturelle

L'OIPC a été l'initiative la plus forte et ambitieuse des réunions des ministres de la culture et elle sera couronnée de succès dans la mesure où elle sera alimentée en informations, données et statistiques fiables et comparables dans toute la région. Dans le même ordre d'idées, la mise en place de systèmes d'information culturelle dans les États membres par l'OIPC représente un premier pas fondamental.

Par conséquent, les trois ateliers sous-régionaux (Caraïbes, Centramérique et Groupe Andin-Mercosur) visant à intégrer l'expérience acquise dans le domaine des systèmes d'information par le Mexique, le Chili et le Canada et approuvée à la Première réunion de la CIC sont un élément indispensable à cet effort. Compte tenu de cette analyse et dans le souci de pousser plus avant cette initiative, l'OECD a organisé en juin 2005 une rencontre à laquelle ont participé des spécialistes des systèmes d'information culturelle du Canada, du Chili et du Mexique ainsi que de l'Accord Andrés Bello. Cette réunion a eu pour objet d'étudier les trois systèmes nationaux d'information culturelle et de définir un terrain commun. Ce faisant, on a veillé à ce que les ateliers à offrir dans la région non seulement répondent aux réalités des sous-régions, mais aussi contiennent des aspects communs qui tendent vers une éventuelle interconnexion et puissent apporter à l'OIPC des statistiques, des données et des informations culturelles de qualité et comparables.

La conclusion qui s'est dégagée de la réunion de coordination des ateliers sous-régionaux sur les systèmes d'information culturelle c'est que pour mener à bien ces ateliers il est indispensable de partir d'un diagnostic de la capacité de générer des informations culturelles dans chacun des États membres appelés à y participer. Pour cela, il faut tenir compte de la caractérisation d'un nombre maximal de sous-secteurs artistiques et culturels, ainsi que des activités qui meublent les temps de loisirs, en plus de toutes les phases de la chaîne de valeur générées par l'existence et la circulation des biens et services culturels propres à chaque pays. On a pensé en outre que non seulement les représentants compétents du gouvernement peuvent participer à ces ateliers, mais aussi des entités non gouvernementales, telles que des universités, des ONG et des centres de recherche intéressés par ces questions.

À partir de ce diagnostic, les besoins de chacun des États membres pourront être définis et le Canada, le Chili et le Mexique avec l'appui de l'OECD et de l'Accord Andrés Bello, pourront travailler aux programmes communs des ateliers et organiser ceux-ci à partir du premier semestre de 2006. L'OECD enverra les résultats du diagnostic aux États membres au dernier trimestre de 2005.

ii) Observatoire interaméricain des politiques culturelles (OIPC)

Comme on l'a déjà mentionné, l'OIPC est une initiative de grande envergure qui couvrira plusieurs années et exigera des fonds considérables pour se matérialiser. Les Ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture, ayant conscience de l'ampleur du projet, ont demandé en temps opportun que soit réalisée l'étude de faisabilité par M. Yudhishtir Raj Isar suivi d'un Plan d'activité établi par l'économiste Alejandro Ramos. Ce dernier a été examiné pendant la Deuxième Réunion des ministres de la culture qui a eu lieu au Mexique.

Le Plan d'activité de l'OIPC est conforme aux mandats de la CIC et prend en compte les conclusions de l'étude de faisabilité, en particulier les trois structures possibles, ainsi que le financement, la forme de gouvernement, l'emplacement et les mécanismes de financement de l'OIPC.

Le Plan d'activité a les caractéristiques suivantes:

La structure de l'OIPC sera initialement un réseau administré par un personnel réduit au strict minimum au sein du Secrétariat de l'OEA, et pourra ensuite être consolidé de manière à devenir une entité autonome.

L'OIPC sera formé de trois niveaux qui se complètent et se renforcent mutuellement: le niveau directeur formé d'une Commission administrante, le niveau exécutif confié à l'OECT/OEA et un ensemble de 5 régions: i) Pays du MERCOSUR, ii) Communauté andine, iii) Amérique centrale, Panama, République Dominicaine et Belize, iv) Pays des Caraïbes et v) Amérique du Nord (Mexique, Canada et États-Unis). Le portail Internet de l'OIPC sera construit par l'OECT avec le personnel technique compétent de l'OEA.

Le Plan d'activité représente une étape préalable aux opérations de l'OIPC qui aura une durée d'un an, et est dénommée Étape 1 A. Au cours de cette étape, la Commission administrante sera constituée, laquelle sera composée des membres du bureau (Présidence, Première et Deuxième Vice-présidences) de la CIC et par des représentants des différentes sous-régions. Cette Commission sera appuyée en permanence par l'OECT et sera chargée de: i) formuler un statut et un règlement pour le fonctionnement de l'OIPC; ii) nouer les premiers contacts avec les éventuels organismes de parrainage (BID, Banque mondiale, gouvernements des pays développés, etc.) pour le financement initial de la première année opérationnelle du projet; iii) commencer à chercher, sélectionner et engager du personnel régional, en consultation avec les pays membres; iv) préparer le budget initial de l'OIPC pour la première année de ses opérations (Étape 1 B), compte tenu en plus du budget ordinaire, des études et des contrats au titre de la recherche à effectuer.

Parallèlement à la formation de la Commission administrante, on constituera l'équipe de travail de l'OIPC aux niveaux central et régional. Au niveau central (OECT/OEA) on s'emploiera à la consolidation du portail de l'OIPC avec la participation initiale de 2 techniciens: l'un chargé de donner un appui technique au portail Internet, qui aidera à contrôler les contenus envoyés par les groupements régionaux et l'autre qui appuiera la réflexion sur les contenus et priorités et qui sera chargé des tâches administratives et de concertation (sélection, passation de contrats et suivi technique des contrats concernant les études que demandera confiées à l'OIPC, etc). Au niveau de chaque sous-région il y aura un représentant qui sera en contact permanent avec les ministères de la sous-région.

Le Plan d'activité prend en compte les dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs de cette première étape d'une durée d'un an (Étape 1A)³. On espère créer un Fonds de développement de l'OIPC pour couvrir ces frais initiaux, lequel sera alimenté par des apports des gouvernements.

³Selon le Plan d'activité, pour cette première étape, il faut environ EU\$60 000, au titre des salaires du personnel technique, de l'élaboration du portail et d'une réunion de la Commission administrante. Ce montant ne prend pas en compte la somme de EU\$9000 que l'OEA a fournie jusqu'à présent au titre du contrat concernant ce Plan d'activité et de l'élaboration préliminaire du Portail de l'OIPC.

L'OIPC est une initiative de grande envergure au niveau régional, qui exige l'engagement de tous les Ministères et autorités de la région, le soutien des agences et banques internationales et la participation de la société civile. Après la réalisation de l'étude de faisabilité et du plan d'activité, il faut s'engager résolument et fermement sur la voie de la création de l'OIPC; à cette fin, il est nécessaire que les gouvernements appuient la création de la Commission administrante de l'OIPC, affectent des ressources à l'étape préopérationnelle et continuent de renforcer le portail de l'Observatoire par l'envoi d'informations et au moyen de consultations.

Pour progresser dans cet effort, l'OECD a invité les observatoires des politiques culturelles nationales et/ou locales et les entités ayant des objectifs semblables, et tous ceux qui ont été identifiés dans l'étude de faisabilité, à faire partie d'un réseau. La première réunion du Réseau des observatoires, à laquelle ont aussi été invités les États membres qui pendant la Deuxième Réunion des ministres de la culture ont servi de coordonnateurs sous-régionaux (Barbade, Brésil, Colombie, Nicaragua et République Dominicaine) et les membres du bureau de la CIC (Mexique, Canada, Chili, Argentine), aura lieu la veille de la Deuxième Réunion de la CIC. Son objectif principal est de créer un premier espace de travail pour que les organisations ayant des objectifs communs se mettent en relation et échangent des informations sur les thèmes qu'elles abordent, sur leur méthodes de travail et les ressources disponibles. De plus, c'est l'occasion pour les observatoires de se tenir au courant des discussions politiques et des priorités établies dans le programme interaméricain de la culture, et dans une certaine mesure de synchroniser leur recherche avec les thèmes du forum politique; d'échanger leurs points de vue avec les délégués des 34 États membres de l'OEA à la CIC; et d'analyser des mécanismes de travail avec le futur OIPC.

Les observatoires traiteront aussi de la question des Systèmes d'information culturelle en faisant un premier pas dans la construction d'une infrastructure régionale d'information culturelle, et de la possibilité de mettre en commun leurs expériences qui contribueront à la création d'observatoires dans d'autres pays ou au renforcement de ceux qui existent déjà.

Selon l'OECD, les mesures ci-dessous portant création de l'OIPC doivent viser à renforcer le réseau et créer des mécanismes de coopération et d'interaction dans les pays à travers les noeuds sous-régionaux. De plus, une collaboration est nécessaire avec la Commission administrante de l'OIPC et les États qui mettront en commun leurs systèmes d'information nationaux pour créer un projet échelonné dans le temps commençant par les Ateliers sur les systèmes d'information culturelle et permettant de recueillir des fonds auprès d'organismes internationaux à cet effet. Dans ce cas, l'appui et la coopération avec des agences et organisations qui ont le même objectif, telles que l'OEI, l'Accord Andrés Bello et la nouvelle Fondation interaméricaine pour la culture et le développement de la Banque interaméricaine de développement, revêtent une importance cruciale. Ce n'est qu'en maximisant les ressources et en unissant les efforts qu'on pourra réaliser une initiative de l'envergure de l'OIPC.

iii) Comptes satellites de la culture

Une autre initiative importante contenue dans le Plan d'action de Mexico est l'établissement de comptes satellites⁴ de la culture et l'assistance technique en matière d'indicateurs. À l'appui de cette

⁴ Les comptes satellites de la culture sont des cadres théoriques visant à déterminer le lien existant entre l'économie et la culture. Ils font partie des systèmes de comptabilité nationale, analysent la contribution du secteur culturel au Produit intérieur brut et sont une manière d'élaborer un système harmonieux d'évaluation du secteur. Il existe deux types de comptes satellites: 1) le réaménagement de la classification centrale des comptes de la nation et l'introduction d'éléments

tâche, l'OECT a suivi de près la création de la Fondation interaméricaine pour la culture et le développement et a eu des entretiens avec la Banque interaméricaine de développement (BID) et l'Accord Andrés Bello (CAB).

Une initiative dont les progrès et résultats seront présentés à la Deuxième Réunion de la CIC est le projet qu'exécutent la Colombie et le Chili avec l'appui technique et financier du CAB et de la BID pour la transposition au Chili de l'expérience de la Colombie concernant le compte satellite de la culture et l'élaboration d'une méthodologie qui pourrait être appliquée dans le reste de la région. En l'occurrence, l'objectif est de mettre en commun cette expérience avec la CIC et de la compléter par une présentation de l'Institut de statistique de l'UNESCO sur l'utilisation des statistiques et informations relatives à la formulation des politiques gouvernementales de la culture, de veiller à ce que cet organe technique prenne directement connaissance des innovations en la matière et tienne des discussions sur la façon d'unir et de maximiser les efforts au profit de tous les États.

4. Coopération

La partie consacrée à la "Coopération" s'inscrit dans le cadre de la stratégie de coopération horizontale, de la coopération entre agences et des apports de la société civile aux réunions des ministres de la culture.

i) Stratégie de coopération horizontale:

La Première Réunion des ministres de la culture et la Première réunion de la CIC ont approuvé et avalisé la stratégie de coopération horizontale et la constitution d'un Portefeuille permanent de programmes consolidés dans le domaine de la culture. Ce Portefeuille contient les programmes les plus viables et importants que les Ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture exécutent et souhaitent mettre en commun avec leurs homologues. Pour cette raison, il représente un instrument d'information sur les programmes culturels en cours d'exécution au niveau continental et un catalogue d'offres de coopération, étant donné que chaque programme dispose d'un appui politique de la part de son gouvernement pour être présenté, analysé et mis en commun avec les autres autorités chargées de la culture. Il importe de souligner que, bien que le/la Ministre ou l'autorité compétente ait la volonté politique de mettre en commun les programmes consolidés, ceux-ci sont conformes aux caractéristiques de viabilité technique et financière et aux méthodes et matériels qui permettent leur appropriation critique.

C'est dans ce contexte qu'en octobre 2003 a eu lieu le premier Atelier de transposition critique sous les auspices du Département du patrimoine canadien et de l'OEA. L'Atelier, articulé autour du thème "Diversité culturelle, emploi et échanges à l'intention des jeunes", s'inspire du programme La jeunesse canadienne-française au travail. Y ont participé des représentants des autorités chargées de la culture des pays suivants: Antigua-et-Barbuda, Chili, Colombie, Dominique, El Salvador, Guatemala, Mexique, Nicaragua, Pérou et Saint-Vincent-et-Granadines. Dans le cadre de cet atelier, tous les participants ont élaboré des profils de projets pour réaliser la transposition critique de l'expérience du Canada dans chacun de leurs contextes nationaux. À noter en particulier l'élaboration des profils de projets au Chili et dans la Dominique, pays qui envisagent d'exécuter des programmes d'échange de jeunes qui comporte à la fois la promotion de la diversité culturelle et la création d'emplois, en s'inspirant du modèle canadien.

complémentaires et 2) l'élargissement des concepts de consommation et de production et/ou du volume des actifs.

La Première Réunion de la CIC a aussi approuvé l'organisation d'un Atelier intitulé "Projets intégrés de conservation et de développement des communautés", qui sera offert par le Mexique par l'intermédiaire de CONACULTA et de l'Institut national d'anthropologie et d'histoire. Cet atelier qui aura lieu à la fin de septembre a pour objectif de mettre en commun l'expérience acquise par le Mexique dans le domaine de la préservation du patrimoine culturel avec l'entière participation des communautés, qui recevront une formation et élaboreront des plans leur permettant de conserver leurs biens culturels. Le processus de sélection des participants a eu lieu à la mi-août. Les candidats étaient originaires de 13 États membres.

Le troisième Atelier, prévu pour 2006, consistera à mettre en commun l'expérience acquise par le Honduras dans le cadre de son Programme de rachat de la production artisanale indigène et traditionnelle du Honduras, PROPAITH, qui vise à promouvoir et à diffuser le patrimoine artisanal de groupes marginaux afin d'améliorer leur capacité de travail et qualité de vie. PROPAITH est appliqué au niveau national et a créé des noyaux d'artisans, des coopératives, des ateliers et des programmes d'assistance technique destinés à perfectionner les processus de production et à offrir une formation aux artisans.

Il importe de noter que les deux derniers ateliers bénéficient de fonds provenant du Bureau des bourses d'étude, de la formation et de la technologie de l'information pour le développement des ressources humaines de l'OEA, ce qui signifie que les fonds ne sont pas garantis et que pour les obtenir il faut rivaliser avec d'autres programmes et secteurs de l'OEA.

Un autre mécanisme de coopération disponible dans le cadre de l'OEA, et plus particulièrement du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) – organe dans le cadre duquel s'inscrit la Réunion interaméricaine des Ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture et de la CIC- est le Fonds spécial multilatéral (FEMCIDI). Ce fonds, source principale des subventions du CIDI, est financé au moyen des contributions volontaires annuelles des États membres et accorde directement des ressources à huit secteurs, dont celui de la culture.

Le cadre dans lequel sont allouées les ressources du FEMCIDI est le Plan stratégique de partenariat du CIDI, qui est en cours d'actualisation. Ce Plan, au titre de la culture, comporte des programmes destinés à promouvoir le respect de la diversité culturelle; des initiatives visant à reconnaître, encourager et diffuser les cultures des peuples autochtones; et des programmes de préservation du patrimoine culturel. La contribution de la CIC, en sa qualité de forum politique et technique dans le domaine de la culture, serait très précieuse pour cette actualisation.

ii) Coopération entre agences

Dans le cadre de la Réunion des ministres de Mexico, les agences et organisations internationales présentes sont convenues d'appuyer la Déclaration et le Plan d'action de Mexico. La coopération étroite entre les organisations, agences et entités nationales et internationales et l'élaboration de programmes stratégiques qui resserrent leurs alliances et leurs liens, sont un moyen indispensable pour relever les défis du programme interaméricain de la culture.

Les réunions entre agences que l'OEA a organisées préalablement aux réunions des ministres ont permis d'établir des alliances et des stratégies d'action qui mettent l'accent sur la coopération des organismes et agences internationales pour appuyer initialement le Plan d'action de Cartagena en 2002 et ensuite le Plan d'action de México. De même, à la Première Réunion de la CIC, l'Accord Andrés Bello et l'Organisation des États ibéroaméricains se sont engagés à appuyer des activités de coopération horizontale dans le cadre d'une action concertée avec l'OEA.

La coordination entre agences continue d'être un enjeu dans le cadre des Réunions des ministres de la culture et de la CIC et de l'appui à leurs engagements. Son succès dépend non seulement de la volonté et de l'engagement des agences, mais aussi de l'orientation que les États membres pourront donner en établissant leurs priorités d'action et en demandant aux organismes participants des interventions ponctuelles et différenciées pour obtenir une plus grande collaboration. Si l'on veut que la coopération entre agences demeure vivante, il faut aussi tenir des réunions périodiques de coordination et de suivi.

Au titre du suivi du Plan d'action de Mexico, l'OECT a maintenu des relations fluides et permanentes avec le CAB et la BID et a suivi de près la création de la Fondation interaméricaine pour la culture et le développement. Moyennant des activités conjointes avec celles-ci et d'autres agences, l'OECT s'efforce de continuer à renforcer ce mécanisme de coopération entre agences.

Il est prévu que la Fondation interaméricaine pour la culture et le développement fera une présentation pendant la Deuxième Réunion de la CIC pour faire connaître ses objectifs, ses priorités et les projets pour lesquels elle espère aider les États membres, ainsi que d'éventuels mécanismes de travail et d'interaction constante entre la CIC et la Fondation.

Selon une formule intégrant le partenariat, l'OECT propose de s'enquérir auprès des organismes internationaux des projets qui ont abouti à de bons résultats dans d'autres parties du monde et qui pourraient être reproduits dans les États membres.

iii) Participation de la société civile

La participation de la société civile est un autre mécanisme de coopération par lequel des organisations non gouvernementales et des corps de métier liés à la culture et aux arts contribuent par des recommandations et programmes au processus des réunions des ministres de la culture. Ce phénomène a commencé pendant la Première Réunion des ministres et ne fait que s'intensifier depuis. À ce sujet, dans le cadre de la préparation de la Deuxième Réunion des ministres de la culture tenue à Mexico, un "Atelier de consultation avec la société civile" a été organisé conjointement par l'OEA et le Conseil national de la culture et des arts du Chili à Santiago du Chili (juillet 2004), auquel ont participé 30 représentants d'organisations de la société civile de 12 États membres. Cet Atelier a donné lieu à un document de réflexion et à des recommandations qui se rapportent, entre autres, aux thèmes suivants: le renforcement des secteurs culturels et les enjeux que représentent pour ceux-ci les traités de libre-échange; l'impact des politiques culturelles sur la cohésion sociale en particulier en ce qui concerne la prise en mains par les pays de leur patrimoine culturel, l'encouragement du dialogue interculturel et l'appui aux programmes éducatifs privilégiant la valorisation artistique et culturelle; et l'importance de la Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques.

Au cours de ce dialogue avec les Ministres, les organisations se sont engagées à apporter les contributions techniques indispensables à l'élaboration et à l'application des politiques qui ont été recommandées et à diffuser ces principes et processus dans les régions de chacun de leurs pays, en s'attachant "au niveau local" qui est l'espace dans lequel apparaît la culture.

L'espace d'interaction et de dialogue avec les Ministres réunis à Cartagena et à Mexico et les travaux préparatoires dans le cadre du Forum virtuel et de l'Atelier au Chili ont été des activités fructueuses qui ont permis d'inclure dans le dialogue ministériel de la culture les perspectives de la société civile. Il incombe maintenant à la CIC, conformément aux mandats figurant dans le Plan d'action de Mexico, d'examiner et de réviser les recommandations formulées par la société civile et,

le cas échéant, de prendre des dispositions pour mettre en oeuvre des mesures qui cadrent avec cette Déclaration et ce Plan d'action.

Pour progresser dans ces consultations avec les États membres, l'OECT, faisant appel à la déléguée du Chili à la CIC en qualité de modératrice, a ouvert un espace virtuel dans lequel il espère recueillir de premiers éléments d'information pour appuyer les délibérations de la Deuxième réunion de la CIC sur ce thème.

Pour affermir ce processus de consultation avec la société civile, il est indispensable d'exploiter ce processus et de communiquer à ces organisations les décisions prises pendant la Deuxième réunion de la CIC sur ces réflexions et recommandations.

5. Préservation du patrimoine culturel

Selon le Plan de travail approuvé par la Première Réunion de la CIC, il faut renforcer la coopération pour préserver et protéger les biens culturels meubles et immeubles et pour éliminer le pillage, le trafic, la destruction et la possession illicite des biens culturels. Il est également impératif d'«envisager l'utilité d'établir, dans le cadre de l'OEA, une liste des patrimoines culturels des Amériques, pour reconnaître et identifier ces sites, espaces et manifestations qui reflètent la richesse de notre diversité culturelle et pour promouvoir la coopération mutuelle destinée à les préserver et à les protéger».

La CIC a indiqué qu'il est nécessaire de former un groupe de travail, ouvert à tous les États membres, qui continuera de déterminer s'il y a lieu de tenir un registre des sites du patrimoine culturel des Amériques. Pour poursuivre la réflexion sur ce sujet, nous disposons d'une proposition formulée par ICOMOS États-Unis. De plus, un examen de ce thème figure dans le Plan d'action de Mexico.

La création du groupe de travail prescrite par la CIC ne s'est pas encore matérialisée et, pour cette raison, il serait indiqué de saisir l'occasion qui se présentera dans le cadre de la CIC pour réexaminer cette question.

6. Culture et sports

À sa Première Réunion, la CIC "a demandé aux autorités culturelles canadiennes d'assurer la liaison permanente entre les organismes chargés des politiques en faveur de la jeunesse, de la culture et des sports dans les États membres". À cet égard, le Canada a renouvelé son engagement de tenir la CIC informée des aspects liés aux sports dans les Amériques et de la tenir au courant de la création d'un forum d'interaction dans les Amériques au niveau ministériel dénommé Américas Council of Sports (CADE) et dans lequel seraient traitées des questions se rapportant aux sports. Son statut qui n'a pas un caractère contraignant a été adopté à une réunion des Ministres des sports tenue à Merida (Mexique) en mai 2005. Le CADE se réunira une fois par an pour "appuyer des projets et programmes qui encouragent le sport en tant qu'instrument contribuant à la santé physique, psychologique et social dans les Amériques". Il y a quatre sous-commissions au sein du CADE - Sports, Éducation et formation, Anti-dopage et médecine et Sciences sportives appliquées.

Le CADE est présidé par le Professeur Eduardo Alvarez Camacho, Vice-ministre des sports de la République bolivarienne du Venezuela. Sa prochaine réunion aura lieu au second semestre de 2006 à Rio de Janeiro. Le CADE est un nouveau groupe dont la capacité d'action n'a pas encore été éprouvée. Il lui faudra plusieurs années pour devenir un organe viable.

Ce rapport fourni par le Canada sera complété par un exposé oral pendant la Deuxième Réunion de la CIC.

7. Rapport sur l'utilisation des ressources du Sous-fonds de réserve du Fonds ordinaire approuvé par la Première réunion de la CIC

Dans le Plan de travail approuvé à sa Première Réunion, la CIC a alloué la somme de EU\$190 000,00 à l'exécution de projets et à la réalisation d'activités conformément à la résolution du Conseil permanent CP/RES. 831 (1342/02) sur l'utilisation des excédents de ressources du Sous-fonds de réserve du Fonds ordinaire pour les investissements de capital et la mise en oeuvre des mandats de l'OEA, ainsi qu'à la résolution de la Commission exécutive permanente du Conseil interaméricain pour le développement intégré CEPCIDI/RES 89 (LXXXIX-O/03) "Critères d'utilisation des excédents de ressources du Sous-fonds de réserve du Fonds ordinaire alloués au CIDI pour la mise en oeuvre des mandats des Sommets de l'OEA". Conformément à la résolution 31 (1342/02), l'OECT a tenu périodiquement informé le Conseil de l'utilisation de ces fonds. Un résumé des dépenses exécutées jusqu'à présent et des fonds disponibles au titre de chacune des composantes constitue l'Annexe 1 du présent rapport.

Comme il est indiqué à l'Annexe 1 ci-joint, le montant des dépenses à ce jour s'élève à \$36,016.92, le montant des activités programmées à \$52,000, et le solde à \$106,994.86.

Les ressources disponibles sont pour cette Deuxième Réunion de la CIC une occasion de renouveler et d'actualiser les mandats à la lumière des engagements contractés lors de la dernière Réunion des ministres tenue à Mexico.

8. Conclusion

Au moment de conclure le présent rapport sur les activités de l'OECT en sa qualité de Secrétariat technique de la CIC, il importe de mentionner le nouveau dynamisme qu'il espère insuffler à l'OEA dirigée par Secrétaire général José Miguel Insulza, et la restructuration qui a regroupé, sous le parapluie du Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI), tous les organes politiques dans le cadre du Conseil interaméricain pour le développement intégré et ses autres organes subsidiaires, ainsi que les activités de mobilisation et de collecte de ressources extérieures à l'appui des efforts entrepris par les pays en faveur de leur développement et de celui de la région.

Le Secrétariat général a clairement indiqué dans son discours d'ouverture de la XXXVe Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA de juin dernier, qu'il est nécessaire que les activités de l'OEA soit synchronisées avec les stratégies élaborées au niveau mondial et dans chaque pays membre, pour atteindre les objectifs de développement du millénaire. Il a aussi mis l'accent sur l'enjeu que représentent pour la région la reconnaissance de sa diversité et la protection de la pluralité des identités sur laquelle repose la richesse des Amériques, et l'importance qu'il y a à progresser dans le programme social de manière à ce que le développement se réalise dans tous les pays, faisant ainsi disparaître les inégalités et ouvrant la voie de la prospérité.

Le rôle du SEDI en tant qu'organe parapluie entraînera une plus grande interaction des forums politiques et des entités qui se consacrent aux programmes de développement. Cependant, il doit aussi aller de pair avec l'intervention d'autres organismes internationaux de manière à ce que les initiatives destinées à appuyer les États dans chacun de ses forums se complètent, se coordonnent et se renforcent.

L'utilisation des ressources allouées par le Sous-fonds de réserve ne s'est pas concrétisée aussi rapidement que nous le souhaitons tous. L'OECT pense, toutefois, que c'est l'occasion pour la CIC de réaffirmer et d'actualiser le Plan de travail à la lumière des mandats issus de la réunion des ministres de Mexico et d'acquiescer ainsi un nouveau dynamisme et de renouveler l'engagement des États membres.

Personne n'ignore les contraintes budgétaires auxquelles se heurte l'OEA. Le Secrétariat général comme les États membres examinent d'éventuels mécanismes propres à maximiser les ressources et faire face au déficit. Le domaine de la culture a été touché et il y aura de nouvelles compressions de personnel en 2006. Cependant, le SEDI s'emploie avec les différents services de l'Organisation à mobiliser les ressources humaines minimales qui nous permettront de persévérer dans notre engagement et d'appuyer pleinement les activités qui s'inscrivent dans le cadre des Réunions des ministres de la culture et de la CIC.

En concluant le présent rapport, le Bureau de l'éducation, de la science et de la technologie (OECT) souhaite réaffirmer qu'il est résolument déterminé et disposé à ne ménager aucun effort et aucune ressource disponible, humaine et financière, afin que se concrétisent les initiatives et programmes qui seront approuvés à cette Deuxième Réunion de la CIC en exécution des mandats des Ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture.

Alice Abreu
Directrice
Bureau de l'éducation, de la science et de la technologie

ANNEXE 1

RAPPORT SUR L'UTILISATION DES RESSOURCES DU SOUS-FONDS DE RÉSERVE DE L'OEA ALLOUÉES PAR LA CIC À SA PREMIÈRE RÉUNION TENUE DANS LA VILLE DE MEXICO LES 4 ET 5 SEPTEMBRE 2003

Solde du Sous-fonds de réserve de l'OEA au 30 juin 2005:

SG-SDU/026	EU \$
Solde initial au 11 mars 2004 ⁵	190 000,00
Intérêts courus au 30 juin 2005	5 011,78
TOTAL	<u>\$ 195 011,78</u>
Montant des dépenses	
Avril-juin 2004	7 013,05
Juillet-septembre 2004	24 141,20
Octobre-décembre 2004	4 836,85
Janvier -mars 2005	25,82
Avril - juin 2005	0,00
TOTAL	<u>\$ 36 016,92</u>
Solde au 30 juin 2005	\$ 158 994,86
Activités programmées pour 2006 en ce qui concerne la Composante 2 "Stratégie de coopération horizontale"	\$ 52 000,00
TOTAL DISPONIBLE SI LES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES SONT MAINTENUES	<u>\$ 106 994,86</u>

Activités dans le domaine de la culture		Montant des dépenses EU\$
Composante 1	Observatoire interaméricain des politiques culturelles (OIPC)	10 000,00
Composante 2	Stratégie de coopération horizontale	0,00
Composante 3	Préservation du patrimoine culturel	0,00
Composante 4	Culture et société civile	\$15 141,20
Composante 5	Appui à la IIe Réunion des ministres et aux réunions de la CIC	10 875,22
TOTAL		\$36 016,92

⁵ Les ressources ont été affectées en vertu de la résolution CIDI/CIC/doc. 4/03 Rev. 2, approuvée à la Première Réunion de la Commission interaméricaine de la culture (CIC) qui a eu lieu dans la ville de Mexico les 4 et 5 septembre 2003 et qui établit le Plan de travail de la CIC.

Composante 1 Observatoire interaméricain des politiques culturelles (OIPC)

Activités de consultation pour l'élaboration du Plan d'activité de l'OIPC présenté à la Deuxième Réunion interaméricaine des Ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture tenue à Mexico en août 2005, et l'élaboration du Portail de l'Observatoire.

Composante 2 Stratégie de coopération horizontale

L'Atelier Projets intégrés de conservation et de développement des communautés est programmé pour la semaine du 19 septembre 2005 à Mexico

L'Atelier sur le Programme de rachat de la production artisanale indigène et traditionnelle du Honduras (PROPAITH) qui aura lieu au Honduras est prévu pour 2006.

Les Ateliers sur les systèmes d'information culturelle sont en cours d'élaboration et sont programmés pour 2006.

Composante 3 Préservation du patrimoine culturel

Des ressources du Sous-fonds ont été allouées à cette activité.

Composante 4 Culture et société civile

L'Atelier de consultation avec la société civile a eu lieu, avec l'aide du Conseil national de la culture et des arts du Chili, les 26 et 27 juillet 2004 à Santiago de Chile. Il a été marqué principalement par l'approbation d'un document de réflexion des organisations de la société civile qui contient des recommandations en vue de l'exécution du Plan d'action de Mexico, présenté pendant la réunion des ministres. Le Sous-fonds a financé les coûts de voyage de 11 participants au Chili et de deux représentants, choisis pendant l'Atelier à la IIe Réunion des ministres. Il a bénéficié de services d'interprétation simultanée espagnol-anglais.

Composante 5 Appui à la IIe Réunion des Ministres et aux réunions de la CIC

Élaboration de 3 études à l'appui des 3 axes thématiques de la IIe Réunion interaméricaine des Ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture tenue au Mexique les 23 et 24 juin 2004. Les études demandées ont essentiellement porté sur les thèmes suivants:

- Thème 1, "La culture en tant que secteur générateur de croissance économique, d'emplois et de développement";
- Thème 2, "Les enjeux qui se posent pour les secteurs culturels"; et,
- Thème 3: "La culture en tant qu'instrument de cohésion sociale et de lutte contre la pauvreté".

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'EXÉCUTION DES RESSOURCES DU SOUS-FOND DE RÉSERVE DE L'OEA ASSIGNÉES PAR LA CIC DANS SA PREMIÈRE RÉUNION

Activité	Coût total	Cofinancement					
		Sous-fonds de l'OEA	Despenses Sous-fonds	Activites planifiées	Balance du sous fond (au 30 juin 2005)	Autres sources	Sources
COMPOSANTE 1							
Observatoire interaméricain de politiques culturelles							
Élaboration du Plan de travail	\$ 5,000.00	\$ 5,000.00	\$ 5,000.00		\$ -	fr	
Compléter la liste initiale	\$ 5,000.00	\$ 5,000.00			\$ 5,000.00		
Établissement d'une banque de données sur le profil des politiques culturelles							
- Élaboration d'une carte virtuelle sur laquelle seront inscrits les renseignements	\$ 5,000.00	\$ -				\$ 5,000.00	OEST
- Obtention et mise à jour des profils	\$ 5,000.00	\$ 5,000.00			\$ 5,000.00	sans estimée	OEI et CAB
- Documents d'analyse sous-régionale des politiques culturelles	\$ 10,000.00	\$ 10,000.00			\$ 10,000.00		
Établissement d'un portail interactif de l'Observatoire	\$ 5,000.00	\$ 5,000.00	\$ 5,000.00		\$ -	sans estimée	Observatoire canadien
Atelier d'experts: indicateurs culturels et incidence sur l'économie						sans estimée	UNESCO, CAB, Mexique et Canada
Conduite de deux études	\$ 5,000.00	\$ 5,000.00			\$ 5,000.00		
Traduction de documents	\$ 20,000.00	\$ 10,000.00			\$ 10,000.00	\$ 10,000.00	Agences internationales, pays
TOTAL	\$ 60,000.00	\$ 45,000.00	\$ 10,000.00	\$ -	\$ 35,000.00	\$ 15,000.00	
COMPOSANTE 2							
Stratégie de coopération horizontale							
<i>Atelier au Canada (Jeunesse Canada au travail)</i>							
- Billets d'avion	\$ 12,000.00				\$ -	\$ 12,000.00	Département des bourses, OEA
- Logement et nourriture	\$ 8,000.00				\$ -	\$ 8,000.00	Patrimoine Canada
- Coordination de l'atelier	\$ 2,000.00				\$ -	\$ 2,000.00	Patrimoine Canada - OEA
- Conception du site Web	\$ 4,000.00				\$ -	\$ 4,000.00	OEST/OAS
TOTAL	\$ 26,000.00	\$ -	\$ -	\$ -	0,00	\$ 26,000.00	
<i>Atelier au Mexique (Projets intégraux de conservation)</i>							
- Billets d'avion	\$ 12,000.00					\$ 12,000.00	Département des bourses, OEA
- Logement et nourriture	\$ 8,000.00	\$ 8,000.00		\$ 8,000.00			
- Coordination de l'atelier	\$ 2,000.00	\$ 2,000.00		\$ 2,000.00			
- Conception du site Web	\$ 4,000.00				\$ -	\$ 4,000.00	OEST/OAS
TOTAL	\$ 26,000.00	\$ 10,000.00	\$ -	\$ 10,000.00	\$ -	\$ 16,000.00	

<i>Atelier au Honduras (PROPAITH)</i>							
- Billets d'avion	\$ 12,000.00					\$ 12,000.00	Département des bourses, OEA
- Logement et nourriture	\$ 8,000.00	\$ 8,000.00		\$ 8,000.00			
- Coordination de l'atelier	\$ 2,000.00	\$ 2,000.00		\$ 2,000.00			
- Conception du site Web	\$ 4,000.00					\$ 4,000.00	OEST/OAS
TOTAL	\$ 26,000.00	\$ 10,000.00	\$ -	\$ 10,000.00	\$ -	\$ 16,000.00	
<i>Atelier sur les systèmes d'information pour les pays andins et ceux du Mercosur</i>							
- Billets d'avion	\$ 12,000.00					\$ 12,000.00	CAB
- Logement et nourriture	\$ 8,000.00					\$ 8,000.00	CAB
- Coordination de l'atelier	\$ 4,000.00	\$ 4,000.00		\$ 4,000.00		sans estimée	CAB et OEA
- Conception du site Web	\$ 4,000.00					\$ 4,000.00	OEST/OAS
TOTAL	\$ 28,000.00	\$ 4,000.00	\$ -	\$ 4,000.00	\$ -	\$ 24,000.00	
<i>Atelier sur les systèmes d'information pour la Caraïbe</i>							
- Billets d'avion	\$ 12,000.00					\$ 12,000.00	Canada
- Logement et nourriture	\$ 8,000.00					\$ 8,000.00	Canada
- Coordination de l'atelier	\$ 4,000.00	\$ 4,000.00		\$ 4,000.00		sans estimée	Canada et OEA
- Conception du site Web	\$ 4,000.00					\$ 4,000.00	OEST/OAS
TOTAL	\$ 28,000.00	\$ 4,000.00	\$ -	\$ 4,000.00	\$ -	\$ 4,000.00	
<i>Atelier sur les systèmes d'information pour l'Amérique centrale</i>							
- Billets d'avion	\$ 12,000.00	\$ 12,000.00		\$ 12,000.00			
- Logement et nourriture	\$ 8,000.00	\$ 8,000.00		\$ 8,000.00			
- Coordination de l'atelier	\$ 4,000.00	\$ 4,000.00		\$ 4,000.00			
- Conception du site Web	\$ 4,000.00					\$ 4,000.00	OEST/OAS
TOTAL	\$ 28,000.00	\$ 24,000.00	\$ -	\$ 24,000.00	\$ -	\$ 4,000.00	
<i>Séminaire OEA-BID sur les politiques économiques et culturelles</i>							
- Coordination et logistique	\$ 4,000.00	\$ 4,000.00			\$ 4,000.00	sans estimée	OEST/OAS
- Professeurs, installations	\$ 10,000.00					\$ 10,000.00	BID
- Experts en la matière	\$ 6,000.00	\$ 6,000.00			\$ 6,000.00		
- Billets d'avion des participants (34)	\$ 34,000.00					\$ 34,000.00	BID et pays
- Frais de subsistance des participants	\$ 36,720.00					\$ 36,720.00	BID et pays
- Interprétation simultanée	\$ 9,000.00	\$ 9,000.00			\$ 9,000.00		
- Site Web du séminaire	\$ 3,000.00	\$ 3,000.00			\$ 3,000.00	sans estimée	OEST/OAS
TOTAL	\$ 102,720.00	\$ 22,000.00	\$ -	\$ -	\$ 22,000.00	\$ 80,720.00	

COMPOSANTE 3							
Conservation du patrimoine culturel							
Création d'un groupe de travail							
						sans estimée	CAB, OEI, UNESCO, OEA
TOTAL	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	
COMPOSANTE 4							
Culture et société civile							
- Coordination du forum virtuel							
	\$ 3,000.00	\$ 3,000.00	\$ 3,000.00		\$ -		
- Tenue d'un séminaire							
- Transport et logement pour 40 participants							
	\$ 64,000.00	\$ 32,000.00	\$ 9,141.20		\$ 22,858.80	\$ 32,000.00	Pays participants et agences
- Coordination et logistique de la réunion							
	\$ 6,000.00					\$ 6,000.00	Pays hôte et OEA
- Traduction de documents et interprétation simultanée							
	\$ 10,000.00	\$ 3,000.00	\$ 3,000.00			\$ 7,000.00	Agences internationales
TOTAL	\$ 83,000.00	\$ 38,000.00	\$ 15,141.20		\$ 22,858.80	\$ 45,000.00	
COMPOSANTE 5							
Appui à la prochaine réunion des ministres							
- Études élaborées par des experts							
	\$ 15,000.00	\$ 15,000.00	\$ 10,875.72		\$ 4,124.28		
- Participation des petites économies							
	\$ 18,000.00	\$ 18,000.00			\$ 18,000.00		
TOTAL	\$ 33,000.00	\$ 33,000.00	\$ 10,875.72		\$ 22,124.28	\$ -	
TOTAL COMPOSANTES 1-5	\$ 440,720.00	\$ 190,000.00	\$ 36,016.92	\$ 52,000.00	\$ 101,983.08	\$ 230,720.00	

**DEUXIÈME RÉUNION DE LA
COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE LA CULTURE**

25-26 août 2005
Washington, D.C.

OEA/Ser.W/XIII.5.2
CIDI/CIC/RES.3/05
26 août 2005
Original: espagnol

**APPROBATION DU TEXTE SUR LA CULTURE À DES FINS D'INCLUSION DANS LA
DÉCLARATION DE MAR DEL PLATA DU QUATRIÈME SOMMET DES AMÉRIQUES**

(Adopté à la deuxième séance plénière tenue le 26 août 2005)

LA DEUXIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE LA CULTURE,

VU le Projet de Déclaration de Mar del Plata et le Plan d'action du IVe Sommet des Amériques; et

CONSIDÉRANT que dans les Réunions interaméricaines qu'ils ont tenues dans le cadre du CIDI, les Ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture ont réaffirmé que la diversité culturelle est nécessaire à la promotion d'une croissance économique fondée sur l'équité, qui est une condition indispensable au développement social et à la lutte contre la pauvreté,

CONSIDÉRANT que les expressions culturelles et artistiques de nos peuples sont une source de créativité et d'innovation, ainsi qu'un moteur économique de la création d'emplois, et reconnaissant que la culture est indispensable au développement humain et à la réalisation des objectifs définis par le Sommet,

DÉCIDE:

Que le texte qui figure ci-dessous sera présenté au Groupe de suivi des initiatives des Sommets des Amériques en demandant qu'il soit incorporé dans la Déclaration de Mar del Plata:

Nous reconnaissons le lien important qui existe entre le développement et la culture et convenons que l'appui à la culture dans ses nombreuses dimensions contribue notamment à la création d'emplois, à l'élimination de la pauvreté et au renforcement de la dignité et de l'identité entre nos peuples.

**DEUXIÈME RÉUNION DE LA
COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE LA CULTURE**
25-26 août 2005
Washington, D.C.

OEA/Ser.W/XIII.5.2
CIDI/CIC/doc.7/05
6 septembre 2005
Original: espagnol

DÉCISIONS

DEUXIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE LA CULTURE

DÉCISIONS

La Deuxième Réunion de la Commission interaméricaine de la culture, tenue à Washington, D.C. les 25 et 26 août 2005, a permis de s'entendre sur les points suivants:

1. Charger les membres du bureau de la CIC qui ont été élus aujourd'hui d'établir un nouveau plan de travail et un budget pour l'utilisation des ressources à l'appui de ce plan, en plus de solliciter une offre d'accueil pour la III^e Réunion des ministres de la culture.
2. Demander que le paragraphe rédigé à cette réunion soit remis au GRIC aux fins de son éventuelle inclusion dans la Déclaration de Mar del Plata.
3. Poursuivre les activités prévues dans les plans d'action de Cartagena et de Mexico.
4. Continuer à constituer et à diffuser le Portefeuille de programmes consolidés dans le domaine de la culture, ainsi qu'à échanger des données d'expériences entre les pays.
5. Continuer à renforcer la coopération interinstitutionnelle dans le domaine de la culture.
6. Intégrer et renforcer le thème de la préservation du patrimoine culturel tangible et intangible.
7. Approuver la création d'un Réseau d'observatoires culturels avec la participation des Observatoires existants dans la région; et prendre note des décisions du Réseau présentées à la présente réunion de la CIC. (Annexe 1)
8. Remercier la délégation d'Argentine pour son invitation à participer au forum sur la formation à la citoyenneté qui doit avoir lieu à Buenos Aires.
9. Remercier le Brésil, qui a offert d'organiser un séminaire sur la diversité culturelle et d'inviter la CIC à participer au Forum culturel mondial en tant que Deuxième Atelier de consultation de la société civile.
10. Accueillir avec satisfaction l'offre de l'Accord Andrés Bello pour le transfert de la méthodologie applicable à la création des comptes satellites de la culture.
11. Rendre hommage et apporter son appui à la proposition de la Fédération internationale des conseils des arts et agences culturelles (FICAAC) et de l'OEA visant à constituer un chapitre interaméricain au sein de la Fédération qui aura pour objectif de mettre en commun des méthodologies d'information et de recherche comparées.

DÉCISIONS DE LA PREMIÈRE RÉUNION
DU RÉSEAU D'OBSERVATOIRES CULTURELS DES AMÉRIQUES

(Washington, D.C., le 24 août 2005)

Participants

- Système d'information culturelle du Mexique (Mexique)
- Observatoire culturel canadien (Canada)
- Observatoire des industries culturelles de la ville de Buenos Aires (Argentine)
- Observatoire culturel de l'Université de Buenos Aires (Argentine)
- Observatoire de la Caraïbe colombienne (Colombie)
- Observatoire de culture urbaine de Bogotá (Colombie)
- Initiative latino-américaine (Uruguay)
- Centre pour les arts et la culture (Arlington, Virginie)

Représentants d'États membres (Nœuds sous-régionaux de l'Observatoire interaméricain de politiques culturelles (OIPC) et du bureau de la CIC)

- Ministère de la culture de la Colombie
- Ministère du patrimoine du Canada
- Institut nicaraguayen de la culture
- Mission du Brésil près l'OEA
- CONACULTA, Mexique

Observateurs

- Université George Washington
- Accord Andrés Bello (Convenio Andres Bello-CAB)
- Fédération internationale des conseils des arts et agences culturelles –FICAAC-

Secrétariat technique

- Bureau de l'éducation, de la science et de la technologie (OECT) de l'OEA

ACCORDS:

1. Favoriser la création d'un réseau informel d'une association libre d'observatoires et d'entités connexes appelé **Réseau interaméricain d'observatoires des politiques culturelles**, suivant les grandes lignes suivantes:

Finalité

- Situer la culture dans un premier plan du développement

Objectifs

- Faciliter l'échange d'informations sur les politiques culturelles
- Compiler et diffuser des renseignements spécialisés sur le secteur de la culture
- Favoriser la recherche en matière de politiques culturelles
- Échanger des données d'expériences en vue d'établir des indicateurs de l'impact économique et social de la culture
 - Identifier les mesures qui contribueront à la préservation et à la promotion de la diversité culturelle
 - Encourager la coopération technique permettant de créer des observatoires ou des entités similaires dans les pays, régions ou villes qui en font la demande

Lien avec la Commission interaméricaine de la culture

- Apporter une assistance technique au processus des ministres de la culture
2. Constituer un Comité de gestion composé des observatoires présents pour discuter, pendant les six prochains mois, de la structure définitive du Réseau.
 3. Demander à l'OEA de faire office de secrétariat technique du Réseau jusqu'à ce que la structure de celui-ci soit établie.
 4. Activités initiales prévues:
 - Réaliser une enquête "en ligne" auprès des observatoires existants sur leur nature, leurs priorités, leurs projets en cours et les moyens possibles de participation au réseau
 - Encourager la coopération avec d'autres organisations internationales
 - Renouveler l'offre des institutions internationales relativement à l'établissement du réseau (plans d'action de Cartagena et de Mexico)
 - Établir une alliance entre la FICAAC et l'OEA pour constituer un chapitre interaméricain au sein de la fédération dans le but de partager des méthodologies d'information et de recherche comparées.
 5. Demander l'appui de la CIC pour constituer le Réseau en tant qu'organisme autonome ou selon le modèle le plus approprié à ses besoins, suggérant à cette fin d'étudier la façon dont le Réseau social de l'Amérique latine et des Caraïbes est constitué.

LINKS A LOS DOCUMENTOS REGISTRADOS Y DISTRIBUIDOS CON OCASIÓN DE LA
SEGUNDA REUNIÓN DE LA CIC
LINKS TO THE DOCUMENTS REGISTERED AND DISTRIBUTED DURING THE SECOND CIC
MEETING

Doc. No.	Title/ Título ^{6/}	Language Idiomas ^{7/}
<u>Adopted Resolutions / Resoluciones adoptadas /</u>		
CIDI/CIC/RES.3/05 CIDI01531	<p>APROBACIÓN DEL TEXTO SOBRE CULTURA PARA SU INCLUSIÓN EN LA DECLARACIÓN DE MAR DEL PLATA DE LA IV CUMBRE DE LAS AMÉRICAS / (Adoptada en la segunda sesión plenaria celebrada el 26 de agosto de 2005)</p> <p>http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_05/CIDI01531S05.doc http://scm.oas.org/doc_public/PORTUGUESE/HIST_05/CIDI01531P05.doc http://scm.oas.org/doc_public/FRENCH/HIST_05/CIDI01531F05.doc http://scm.oas.org/doc_public/ENGLISH/HIST_05/CIDI01531E05.doc</p>	E S F P
<u>Official documents / Documentos Oficiales</u>		
CIDI/CIC/doc.1/05 Rev. 1 CIDI01545	<p>TEMARIO</p> <p>http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_05/CIDI01545S02.doc http://scm.oas.org/doc_public/PORTUGUESE/HIST_05/CIDI01545P02.doc http://scm.oas.org/doc_public/FRENCH/HIST_05/CIDI01545F02.doc http://scm.oas.org/doc_public/ENGLISH/HIST_05/CIDI01545E02.doc</p>	E S F P
CIDI/CIC/doc.2/05 Rev. 1 CIDI01546	<p>CALENDARIO</p> <p>http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_05/CIDI01546S02.doc http://scm.oas.org/doc_public/PORTUGUESE/HIST_05/CIDI01546P02.doc http://scm.oas.org/doc_public/FRENCH/HIST_05/CIDI01546F02.doc http://scm.oas.org/doc_public/ENGLISH/HIST_05/CIDI01546E02.doc</p>	E S F P
CIDI/CIC/doc.3/05 CIDI01509	<p>INFORME A LA SEGUNDA REUNIÓN DE LA COMISIÓN INTERAMERICANA DE CULTURA (CIC) SOBRE EL ESTADO DE AVANCE DE LOS COMPROMISOS DEL PLAN DE ACCIÓN DE MÉXICO Y LAS ACTIVIDADES DESARROLLADAS EN APOYO A LA CIC</p> <p>http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_05/CIDI01509S04.doc http://scm.oas.org/doc_public/PORTUGUESE/HIST_05/CIDI01509P03.doc http://scm.oas.org/doc_public/FRENCH/HIST_05/CIDI01509F03.doc http://scm.oas.org/doc_public/ENGLISH/HIST_05/CIDI01509E04.doc</p>	E S F P
CIDI/CIC/doc.4/05 CIDI01510	<p>LISTA DE DOCUMENTOS REGISTRADOS POR LA SECRETARÍA AL 26 DE AGOSTO DE 2005</p> <p>http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_05/CIDI01510T02.doc</p>	TEXTUAL
CIDI/CIC/doc.5/05 CIDI01511	<p>PARAGRAPH ON THE IMPORTANCE OF CULTURAL DIVERSITY FOR THE PRELIMINARY DRAFT DECLARATION OF MAR DEL PLATA (Presented by the delegations of Canada and Mexico)</p>	E S F P

^{6.} El título del documento se registra en el idioma original

^{7.} E = English, S = Español, F = Français P = Português

http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_05/CIDI01511S07.doc
http://scm.oas.org/doc_public/ENGLISH/HIST_05/CIDI01511E04.doc
http://scm.oas.org/doc_public/FRENCH/HIST_05/CIDI01511F10.doc
http://scm.oas.org/doc_public/PORTUGUESE/HIST_05/CIDI01511P07.doc

CIDI/CIC/doc.6/05 LISTA DE PARTICIPANTES / LIST OF PARTICIPANTS / (Versión Final / TEXTUAL
rev. 1 Final Version)
CIDI01525 http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_05/CIDI01525T04.doc

CIDI/CIC/doc.7/05 ACUERDOS E S F P
CIDI01518 http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_05/CIDI01518S04.doc
http://scm.oas.org/doc_public/ENGLISH/HIST_05/CIDI01518E04.doc
http://scm.oas.org/doc_public/FRENCH/HIST_05/CIDI01518F04.doc
http://scm.oas.org/doc_public/PORTUGUESE/HIST_05/CIDI01518P04.doc

CIDI/CIC/doc.8/05 PROYECTO DE RESOLUCIÓN: APROBACIÓN DEL TEXTO SOBRE E S F P
CIDI01519 CULTURA PARA SU INCLUSIÓN EN LA DECLARACIÓN DE MAR
DEL PLATA DE LA IV CUMBRE DE LAS AMÉRICAS
http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_05/CIDI01519S04.doc
http://scm.oas.org/doc_public/ENGLISH/HIST_05/CIDI01519E04.doc
http://scm.oas.org/doc_public/FRENCH/HIST_05/CIDI01519F04.doc
http://scm.oas.org/doc_public/PORTUGUESE/HIST_05/CIDI01519P04.doc

Informative documents / Documentos Informativos

CIDI/CIC/INF.1/05 COMPROMISOS NACIONALES INCLUIDOS EN EL PLAN DE ACCIÓN TEXTUAL
CIDI01512 DE MÉXICO
NATIONAL COMMITMENTS INCLUDED IN THE PLAN OF ACTION
OF MEXICO
http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_05/CIDI01512T04.doc

CIDI/CIC/INF.2/05 PORTAFOLIO PERMANENTE DE PROGRAMAS CONSOLIDADOS EN E S - -
CIDI01513 CULTURA
(ÚLTIMA ACTUALIZACIÓN, AGOSTO DE 2004)
http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_05/CIDI01513S04.doc
http://scm.oas.org/doc_public/ENGLISH/HIST_05/CIDI01513E04.doc

CIDI/CIC/INF.3/05 REUNIÓN DE LA RED DE OBSERVATORIOS CULTURALES DE LAS E S - -
CIDI01514 AMERICAS
http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_05/CIDI01514S04.doc
http://scm.oas.org/doc_public/ENGLISH/HIST_05/CIDI01514E04.doc

CIDI/CIC/INF.4/05 PRESENTATION BY THE DELEGATION OF THE BAHAMAS ON: TEXTUAL
CIDI01515 CULTURAL DIVERSITY AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT,
CULTURAL ENTERPRISES, CHALLENGES FACED BY CULTURAL
INDUSTRIES, AND PRESERVATION OF CULTURAL HERITAGE
http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_05/CIDI01515T04.doc

CIDI/CIC/INF.5/05 INFRAESTRUCTURA DE INFORMACIÓN CULTURAL: E S
CIDI01517 OBSERVATORIO INTERAMERICANO DE POLÍTICAS CULTURALES
Y EL FORTALECIMIENTO DE LA CAPACIDAD DE LOS ESTADOS

PARA RECOGER, CATALOGAR Y PROCESAR LA INFORMACIÓN
Presentación de la Directora de la Oficina de Educación, Ciencia y
Tecnología de la OEA, Alice Abreu, con ocasión de la Segunda Reunión de la
CIC

http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_05/CIDI01517S04.doc
http://scm.oas.org/doc_public/ENGLISH/HIST_05/CIDI01517E04.doc

CIDI/CIC/INF.6/05 CIDI01520	LA EXPERIENCIA DE COLOMBIA CON SU CUENTA SATÉLITE DE CULTURA / Presentación del Delegado de Colombia ante la CIC, Luis Armando Soto Boutin http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_05/CIDI01520S04.doc http://scm.oas.org/doc_public/ENGLISH/HIST_05/CIDI01520E04.doc	E	S
CIDI/CIC/INF.7/05 CIDI01521	ACUERDOS DE LA PRIMERA REUNIÓN DE LA RED DE OBSERVATORIOS CULTURALES DE LAS AMERICAS / Presentación realizada por Hernán Gullo, Jefe de Gabinete de la Subsecretaría de Gestión e Industrias Culturales de la Secretaría de Cultura de Buenos Aires, y Weildler Guerra Curvelo, Director Ejecutivo del Observatorio del Caribe Colombiano, en representación de la Red http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_05/CIDI01521S04.doc http://scm.oas.org/doc_public/ENGLISH/HIST_05/CIDI01521E04.doc	E	S
CIDI/CIC/INF.8/05 CIDI01522	U.S. SUPPORT FOR CULTURE HERITAGE IN THE AMERICAS / Presentation made by Maria Papageorge Kouroupas, Executive Director, Cultural Heritage Center, U.S. Department of State http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_05/CIDI01522T04.doc	TEXTUAL	
CIDI/CIC/INF.9/05 CIDI01547	REMARKS BY AMBASSADOR ALBERT R. RAMDIN, ASSISTANT SECRETARY GENERAL, ORGANIZATION OF AMERICAN STATES, AT THE OPENING OF THE SECOND MEETING OF THE INTER- AMERICAN COMMITTEE ON CULTURE http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_05/CIDI01547S02.doc http://scm.oas.org/doc_public/ENGLISH/HIST_05/CIDI01547E02.doc http://scm.oas.org/doc_public/FRENCH/HIST_05/CIDI01547F02.doc http://scm.oas.org/doc_public/PORTUGUESE/HIST_05/CIDI01547P02.doc	E	S F P
CIDI/CIC/INF.10/05 CIDI01523	STATISTICS AND CULTURAL POLICY / Presentation made by Simon Ellis, Head of Culture Science and Communications, UNESCO Institute for Statistics http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_05/CIDI01523T02.doc	TEXTUAL	